Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 70 (2006) **Heft:** 279-280

Artikel: Robert de Boron et la limite nord du francoprovençal

Autor: Zufferey, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-400119

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ROBERT DE BORON ET LA LIMITE NORD DU FRANCOPROVENÇAL

De La grande Histoire du Graal en vers projetée par Robert de Boron aux environs de 1200, l'unique manuscrit de Paris, BnF, fr. 20047 à nous l'avoir transmise n'a conservé que le roman de Joseph d'Arimathie (fol. 1-55v6), ainsi que le début du roman de Merlin (fol. 55v7-62), qui dans son extension originelle devait aller jusqu'au couronnement d'Arthur. Malgré un plan d'ensemble prévoyant une ultime partie faite de quatre séquences (consacrées respectivement à l'histoire d'Alain et de son héritier Perceval; à la destinée de Petrus; au sort réservé à Moïse; enfin, au voyage en Occident de Bron), il ne semble pas que Robert de Boron ait entrepris la rédaction de ce troisième volet.

Ce corpus de 3514 vers⁽¹⁾ pour le *Joseph* et de 504 vers⁽²⁾ pour le *Merlin* revêt une importance particulière pour la littérature, puisqu'il préside aux enfances de la prose romanesque. Non seulement c'est sous l'autorité fictive de Robert de Boron qu'est placée la translation en prose des deux parties achevées, que l'addition d'un *Perceval* dans les manuscrits Didot et Estense transforme en véritable trilogie (1205-10), mais cet ensemble va générer à son tour les grands cycles du *Lancelot-Graal* (1215-35) et de la *Post-Vulgate* (1230-40).

⁽¹⁾ L'original devait compter 128 vers de plus (soit 3642 vers au total), car une lacune de la feuille médiane du sixième cahier (fol. 41-46) nous prive de quatre colonnes de 32 vers. Dans son édition, William A. Nitze (1927) a comblé cette lacune à l'aide de la translation en prose éditée par Georg Weidner (1881), mais sans en tenir compte dans la numérotation des vers (entre 2752 et 2753). Richard O'Gorman (1995) procède de même dans son édition, qui offre l'avantage de juxtaposer à la version en vers de Robert de Boron tout le texte critique de la translation en prose; c'est donc à cette édition que nous nous référons pour le *Joseph*.

⁽²⁾ Le chiffre de 502 vers qui apparaît quelquefois (hélas même dans le *GRLMA* IV/2, p. 200, n° 436 et dans le *DLF*, p. 1281a) résulte d'une erreur dans la numérotation de l'édition Nitze (1927, 126-130), qui imprime le chiffre 32, puis 39 (au lieu de 36) et 40 avec un décalage de deux vers. Comme Alexandre Micha (1979, XIII) a relevé en outre vingt-trois erreurs dans la transcription de Nitze, toutes nos références se font naturellement à l'édition Micha (1979, 1-17) pour le *Merlin*.

Tous ces faits sont bien connus sur le plan littéraire. On connaît moins, en revanche, l'importance linguistique de l'œuvre de Robert de Boron. Comme l'interprétation des phénomènes de langue va généralement de pair avec les connaissances biographiques relatives à l'auteur, il nous faut dans un premier temps procéder à un examen critique des faits établis et de ceux qui relèvent de pures hypothèses.

1. Maître Robert de Boron: synthèse critique

Il paraît incontestable que notre auteur était originaire du petit village de Boron, aujourd'hui en Territoire de Belfort (cant. de Delle), à dix-huit kilomètres à l'est de Montbéliard en Franche-Comté. En revanche, nous ignorons le statut social de Robert: était-il clerc ou chevalier? La réponse à cette question dépend de l'interprétation de deux vers du *Joseph* apparemment contradictoires:

Meistres Roberz dist de Bouron,
Se il voloit dire par non...

Messires Roberz de Beron
Dist, se ce ci savoir voulun...

3155

La première occurrence fait de Robert de Boron un clerc gradué, pouvant se réclamer du titre de 'maître', alors que la seconde le désignerait plutôt comme un chevalier. Cependant, la syntaxe peu naturelle du v. 3155 et l'équivalent en prose (Et messires Robers de Boron dist que, s'i voloit tout reconter...) ont fait suspecter l'authenticité de la rédaction en vers: il serait tentant de soutenir que la leçon originale devait être Messires Roberz de Bouron | Dist, s'il voloit dire par non... en parfaite harmonie avec le v. 3461; mais comme l'a bien vu Richard O'Gorman (1995, 405), il ne paraît pas excessif de prétendre que Et meistres Roberz de Beron | Dist... conviendrait tout aussi parfaitement au v. 3461 et confirmerait ainsi la leçon du v. 3155(3), d'autant plus qu'il n'a jamais existé en Franche-Comté une famille de chevaliers portant le nom de Boron.

À nos yeux, il semble préférable de renoncer à toute correction et de relire les remarques faites par Foulet (1950) sur l'emploi de *messire*. S'il

⁽³⁾ Ces réflexions vont à l'encontre des remarques, partiellement contradictoires, de Richard Trachsler (2000, 31): au v. 3461 le ms. porte bien *Messires* et l'éditeur O'Gorman n'a nullement «procédé au remplacement de *meistres* par *messires*». Après avoir soutenu autrefois que Robert de Boron était un chevalier, l'éditeur fait observer en note qu'il est maintenant d'avis qu'il était clerc, d'où l'émendation suggérée. Seul Trachsler entretient l'image de l'écrivain «complet», à la fois chevalier et clerc, dans le prolongement de Nitze (1953, 280).

est exact que le titre de *messire* est d'abord donné aux saints, puis aux chevaliers, Foulet relève une exception notoire: le simple curé de paroisse Foulques de Neuilly, prédicateur de la Quatrième croisade, est désigné par Robert de Clari sous le nom de *maistres Foukes* (éd. Lauer, I, 8, II, 13, III, 2, VIII, 10), alors que Villehardouin (éd. Faral, § 44, 45 et 73) l'appelle *missire* ou *messire Folques* (Foulet 1950, 31 et 212-13); par la suite, Joinville suivra largement Villehardouin dans cette voie (Foulet 1950, 198-202). Notre texte en vers reflète précisément cette hésitation, tandis que la translation en prose, contemporaine de Villehardouin, généralisera le titre de *messire*.

C'est pourquoi on peut retenir que Robert de Boron devait être un clerc⁽⁴⁾ franc-comtois se prévalant d'une solide formation théologique, qu'il serait surprenant de rencontrer chez un chevalier. À la différence d'écrivains du Sud-Est de la fin du XIIe et du début du XIIIe s., qui ont compté dans leurs rangs le chevalier lyonnais Aimon de Varennes (le romancier de *Florimont*), le chevalier bressan Renaut de Bâgé (auteur d'une pièce lyrique et du *Bel Inconnu*) et le seigneur Hugues de Berzé en Mâconnais (qui rédigea une *Bible* et des poésies lyriques), le clerc Robert de Boron s'inscrit plutôt dans le prolongement du chanoine bisontin Auberi, qui le premier composa un roman d'*Alexandre*.

Il est tout aussi solidement établi que Robert de Boron fut en relation avec un certain Gautier de Montbéliard (né après 1155 - † 1212), comme l'atteste ce passage souvent cité du *Joseph*:

A ce tens que je la retreis	3489
O mon seigneur Gautier en peis,	
Qui de Montbelÿal estoit,	
Unques retreite esté n'avoit	3492
La grant estoire dou graal	
Par nul homme qui fust mortal.	3494

Pour limiter les malentendus (générés notamment par une mauvaise analyse du parfait *retreis* < RETRAXI 3489, bien distinct du présent *retrei* 3502)⁽⁵⁾, il convient de traduire le passage; nous comprenons: "Au temps

⁽⁴⁾ Nous suivons ici l'interprétation de Pierre Gallais (1970, 317): «Robert n'était sans doute pas un chevalier (...), mais un clerc, ainsi qu'en témoigne l'atmosphère de spiritualité de son *Joseph*.» La précision *de Boron* (un hameau insignifiant au Moyen Âge) marque simplement l'origine modeste de notre clerc.

⁽⁵⁾ Par souci d'exactitude, nous ne croyons pas inutile de traduire les v. 3501-04 Ausi cumme d'une partie | Leisse que je ne retrei mie, | Ausi couvenra il conter | La quinte et les quatre oublier: "De même que je renonce à faire un récit d'un seul tenant, de même il conviendra de raconter la cinquième partie [c'est-à-dire

de paix où j'en fis le récit chez monseigneur Gautier, qui était de Montbéliard, jamais La grande Histoire du Graal⁽⁶⁾ n'avait été racontée par aucun homme au monde."⁽⁷⁾ Cette remarque s'insère dans la dernière séquence du Joseph (v. 3461-3514), qui fait transition vers le Merlin: en plus des différentes parties qui complèteront l'œuvre, elle nous apprend que Robert de Boron avait eu le temps de raconter la partie achevée de son grand livre du Graal chez Gautier de Montbéliard, alors que ce dernier goûtait encore au bonheur de la paix, c'est-à-dire avant qu'il ne partît pour la Quatrième croisade au printemps de 1201⁽⁸⁾. Il en résulte que

- (6) Selon nous (et c'était aussi l'avis de Nitze 1953, 279), le titre La grant Estoire dou Graal 3493, qui reprend Dou Graal la plus grant Estoire 3487, Dou Graal l'Estoire 2684, s'applique à l'ensemble de l'œuvre projetée par Robert de Boron, et non à la seule première partie. C'est ce que semble confirmer la rubrique de l'unique manuscrit: Ci commence li romanz de l'Estore dou Graal, où le Joseph et le Merlin s'enchaînent sans la moindre séparation.
- (7) La traduction proposée par Micha (1995, 65) paraît difficilement acceptable: "À l'époque présente où je la relate chez monseigneur Gautier de Montbéliard qui connaît la paix jamais auparavant cette grande Histoire du Graal n'avait été racontée par homme mortel." Comment la forme retreis 3489 interprétée comme un présent peut-elle coexister avec l'imparfait Qui ... estoit 3491 escamoté par Micha, qui retient pourtant «avant 1202» (1995, 8) comme date de composition du Joseph? Selon le savant médiéviste (1995, 66, n. 1), la traduction "À l'époque où je la racontais..." permettrait de déplacer, de façon moins sûre, la date avant 1212, qui est celle de la mort de Gautier en Palestine. Malheureusement la logique de ce raisonnement nous est restée obscure.
- (8) En fait Gautier de Montbéliard, qui avait pris la croix en novembre 1199 au tournoi d'Ecry-sur-Aisne (Villehardouin, éd. Faral, § 5), n'a pas participé à la Quatrième croisade. Au printemps de 1201, il accompagna son neveu Gautier III comte de Brienne, croisé lui aussi, qui après avoir épousé Elvire, la fille de Sibylle veuve du roi Tancrède de Sicile, se rendit en Pouille pour y faire

le Merlin] et d'oublier les quatre autres [c'est-à-dire l'histoire d'Alain, de Petrus, de Moïse et le voyage en Occident de Bron]." L'expression retraire d'une partie signifie "faire un récit d'un seul tenant" et ne se confond nullement avec retraire une partie "raconter une partie (d'une histoire)"; quant à la tournure laissier que ne + indicatif ou subjonctif (TL 5, 91), elle a le sens bien connu de "s'abstenir de (faire qqch.)". Ces subtilités ont échappé aux traducteurs: à nos yeux Hermann Suchier (1892, 271) se trompe en traduisant "Wie ich nun einen Abschnitt übergehe, den ich nicht erzähle"; il en va de même pour Le Gentil (1959, 254): "Just as I leave out a part which I do not tell"; Monica Schöler-Beinhauer (1981, 309) se rend bien compte que sa traduction cloche ("Wenn ich auch nun von einem Teil ablasse, den ich nicht erzähle"), puisqu'elle éprouve le besoin de rectifier le sens concessif attribué à tort à Ausi cumme, en indiquant en note: «Wörtlich "Ebenso wie ich..."»; quant à Alexandre Micha (1995, 65), il élude le problème en donnant une traduction approximative: "Si je les laisse de côté sans les raconter pour l'instant, je m'attacherai à la cinquième..."

c'est sans doute dans les dernières années du XII^e s. et au plus tard dans les premiers mois de 1201 que Robert de Boron composa le premier volet de son roman, soit exactement à la même époque où Jean Renart rédigea son *Escoufle* avant de l'envoyer à Valenciennes au comte Baudouin de Hainaut et de Flandre, qui s'apprêtait à partir pour la même croisade.

Comme on le voit, nous avons peine à adopter l'hypothèse de Pierre Gallais (1970): Robert de Boron aurait suivi son protecteur Gautier de Montbéliard, qui après un séjour en Pouille, s'était rendu en Syrie, où il devint le gendre d'Amaury II de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, en épousant sa fille Bourgogne. Gautier se serait retrouvé sur l'île de Chypre peut-être au printemps ou à l'été de 1203, où il assuma la fonction de "connétable de Jérusalem", puis à la mort d'Amaury en 1205, il revendiqua la régence du royaume. Ce serait pendant la période de paix correspondant aux années 1205-10 que Robert de Boron aurait composé en Orient son *Joseph* et son *Merlin*. Pourquoi tant d'imagination? Pour justifier la présence dans le *Joseph* de certains détails orientaux⁽⁹⁾, que Robert de Boron n'aurait pu trouver à la 'librairie' de Montbéliard.

Mais l'erreur est précisément d'avoir confiné Robert de Boron à Montbéliard. Il faut éviter ici une confusion très répandue, qui consiste à faire du protecteur de Robert le comte de Montbéliard. Rappelons que si Gautier était bien le fils d'Amédée II de Montfaucon⁽¹⁰⁾, comte de Montbéliard (1162-95), il ne l'a jamais été lui-même: c'est son frère aîné Richard III (né en 1155) qui succéda à son père (1195-1227); en tant que

reconnaître ses droits sur le comté de Lecce et la principauté de Tarente. Alors que Villehardouin rentrait en Champagne, après avoir fait partie de l'ambassade chargée de négocier avec le doge de Venise le passage en Terre Sainte (vers Pâques 1201), il croisa la petite troupe de Gautier de Brienne en franchissant le col du Mont-Cenis: Avec lui en aloit Gautiers de Mombeliart... (§ 33). Malgré leur intention de rejoindre l'armée des croisés au moment où elle s'embarquerait à Venise en direction de Constantinople (octobre 2002), ils n'eurent pas la possibilité de tenir leur promesse (§ 34).

⁽⁹⁾ Comme l'origine grecque du nom *Enygeus* de l'épouse de Bron et sœur de Joseph, hypothèse (fort discutable) avancée par Paul Imbs (1954).

⁽¹⁰⁾ Jean Longnon (1978, 20) se trompe en faisant de Gautier le «fils puîné de Richard de Montfaucon, seigneur de Montbéliard par sa femme». Richard II de Montfaucon, en épousant Sophie (1115-48), la fille de Thierry II de Mousson, comte de Montbéliard (1105-62), aurait pu hériter du titre, mais c'est son fils Amédée II qui devint comte en 1162. Richard II était donc le grand-père de Gautier et non son père.

fils cadet, Gautier fut en revanche seigneur de Montfaucon⁽¹¹⁾. Ajoutons que si Gautier de Montbéliard accompagna en Pouille Gautier III de Brienne, c'est parce que celui-ci était le fils de sa sœur aînée Agnès de Montbéliard (née vers 1150), qui avait épousé en 1166 Erard II de Brienne.

Relisons maintenant Robert de Boron qui nous indique que la séance de récitation s'est déroulée "chez monseigneur Gautier, qui était de Montbéliard" et non "à Montbéliard": la différence est de taille! Cela signifie que la relative rattache simplement Gautier à la famille de Montbéliard, l'imparfait estoit s'expliquant par la concordance des temps avec le parfait retreis(12); durant toute sa vie, tant dans la comté de Bourgogne que dans son aventure en Pouille, sur l'île de Chypre ou en Palestine, Gautier est resté de Montbéliard. Une précision supplémentaire nous permet de faire l'économie de l'hypothèse selon laquelle Robert aurait raconté son histoire chez Gautier, mais en l'absence de l'intéressé: c'est le en peis 3490 "en temps de paix"; si Gautier goûtait au bonheur de la paix, cela signifie qu'il était encore en Franche-Comté, où il n'a jamais été confronté à des troubles. Dans ce cas, pourquoi ne pas retenir comme lieu de récitation du Joseph le château de Montfaucon, dont Gautier de Montbéliard était le seigneur? Le château de Montfaucon avait été construit au XIe s., sur la rive gauche du Doubs, au sommet d'un éperon rocheux à proximité de Besançon; il fut démantelé en 1477 par les troupes de Louis XI, si bien qu'aujourd'hui on ne peut plus qu'en admirer les ruines. Cette hypothèse aurait l'avantage de nous rapprocher du lieu de formation de Robert de Boron.

Où donc en Franche-Comté un clerc pouvait-il recevoir une solide instruction théologique et accéder à tant de sources manuscrites (Évangile de Nicodème, Vengeance de Notre-Seigneur, Gemma animae d'Honorius Augustodunensis, etc.) si ce n'est à Besançon? C'est l'occasion de rappeler ici qu'aux XIe et XIIe siècles la cité de Besançon n'était pas seulement le siège d'un archevêché et la métropole de la province ecclésiastique de

⁽¹¹⁾ Il possédait en outre «d'autres terres dans la haute et moyenne montagne du Jura. Quant aux domaines de leur maison situés en deçà de cette montagne, dans le Pays-de-Vaud, ils restèrent indivis entre les deux frères, qui les faisaient administrer par des officiers du pays nommés en commun» (de Gingins-La-Sarra 1857, 20).

⁽¹²⁾ Nous avons peine à comprendre comment la proposition relative pourrait faire allusion à la mort de Gautier de Montbéliard, survenue en 1212 en Terre Sainte, alors qu'il luttait contre les Infidèles en compagnie de son autre neveu, Jean de Brienne, devenu roi de Jérusalem en 1209.

Séquanaise⁽¹³⁾, mais qu'elle fut un brillant centre culturel, comparé par Pierre Damien au "gymnase d'une céleste Athènes", et disposait d'une riche bibliothèque⁽¹⁴⁾. C'est à Besançon que, vers 1100, le chanoine Auberi ébaucha le premier état du roman d'*Alexandre*⁽¹⁵⁾ et c'est vraisemblablement dans ce même foyer chrysopolitain qu'un siècle plus tard le clerc Robert de Boron composa les deux premières parties de sa *Grande Histoire du Graal*.

D'autre part, pour revenir à l'hypothèse de Gallais, comment ne pas voir le problème chronologique qu'elle engendrerait? Les années 1205-10 correspondent à celles généralement retenues par la critique pour la translation en prose de l'œuvre de Robert de Boron et sa transformation en trilogie par l'addition d'un *Perceval* en prose.

D'autres hypothèses ne résistent pas davantage à un examen critique. Il est aisé de montrer que le personnage repéré dans des documents par Eugène Hucher (1875, 35) n'a rien à voir avec notre auteur. En effet, le Robertus de Burrum attesté par une charte de 1164, ainsi que son fils Simon et son petit-fils (ou neveu?) Eudes mentionnés dans un acte de 1169 appartiennent à une famille de chevaliers fieffés dans le Gâtinais: à l'extrémité méridionale de la forêt de Fontainebleau se trouve un Bourron (dép. de Seine-et-Marne, ar. de Melun, cant. de Nemours), qui ne saurait se confondre avec le Boron franc-comtois. En outre, le chevalier Robert de Boron.

Même si elle convient mieux chronologiquement, l'hypothèse de Francisque Michel (1835, CIII) n'a pas plus de chance d'être exacte; elle a

⁽¹³⁾ Il est intéressant d'observer que de la famille de Montfaucon sont issus plusieurs prélats qui ont occupé le siège archiépiscopal bisontin. Ce fut le cas notamment de l'oncle paternel de Gautier de Montbéliard, Thierry de Montfaucon, qui devint archevêque de Besançon en 1180 et mourut de la peste en Terre Sainte en 1191 lors de la Troisième croisade. En outre, les sires de Montfaucon, qui étaient les vassaux de l'archevêque, jouissaient du privilège d'être inhumés à la cathédrale Saint-Étienne avec des honneurs particuliers. Tout cela contribuait à renforcer les liens entre la seigneurie de Montfaucon et l'archevêché de Besançon, qui ont dû constituer les deux pôles du milieu dans lequel Robert de Boron a évolué.

⁽¹⁴⁾ Sur l'histoire culturelle de Besançon aux XI^e et XII^e s., on consultera les chapitres VI et VIII du livre II rédigés par Bernard de Vregille, *in:* Fohlen 1964, 239-72 et 285-315; quant à la bibliothèque bisontine, elle fait l'objet de l'article d'Étaix et de Vregille (1970).

⁽¹⁵⁾ Pour cette question, nous nous permettons de renvoyer aux perspectives nouvelles ouvertes par notre étude à paraître (2007).

causé cependant plus de dégâts. Un seigneur anglo-normand Robert de Burun a reçu vers 1186 du roi Henri II une donation dans le comté d'Essex et lui-même en a fait une, en Hertfordshire, au monastère picard de Montreuil. Bien que l'Essex se trouve à l'opposé du Somerset où se situe l'abbaye de Glastonbury, on a mis en relation ce personnage avec la connaissance qu'a notre auteur des légendes celtiques (assimilation de Bran à [Hé]bron, beau-frère de Joseph d'Arimathie) et avec le fait qu'au moment de transférer le Graal d'Orient en Occident, il choisit d'établir la connexion avec le monde arthurien es Vaus d'Avaron (v. 3123 et 3221), "dans les vaux d'Avalon" auprès de l'abbaye de Glastonbury. Ce rapprochement avait entraîné Hermann Suchier (1892, 272) à attribuer à l'anglonormand certains traits linguistiques que notre texte partage avec les dialectes de l'Ouest. Il fallut l'étude de Max Ziegler (1895) pour ramener La grande Histoire du Graal sur le continent.

Malgré l'impertinence de l'identification proposée par Michel, Nitze (1953, 282-83) crut pouvoir expliquer les relations de Robert de Boron avec l'Angleterre en modifiant quelque peu l'hypothèse. Le roi anglais Henri II se serait intéressé au mouvement monastique bourguignon. En particulier, il a travaillé à promouvoir la carrière d'Hugues d'Avalon⁽¹⁶⁾ en l'appelant de la Grande Chartreuse pour l'établir en 1182 à Witham dans le Somerset sur une terre appartenant à l'abbaye de Glastonbury, puis en favorisant son élection au siège épiscopal de Lincoln en 1186. En admettant que Robert de Boron se confond avec Robert de Burun, Nitze imagine que le romancier franc-comtois (un chevalier très pieux) se serait établi dans l'Essex, où il avait reçu un fief du roi Henri II, et aurait visité l'abbaye de Glastonbury, auquel était indirectement associé son compatriote Hugues d'Avalon (dont le nom même ne pouvait que hanter son imagination!). Inutile d'ajouter que l'existence de la Chartreuse de Neuville près de Montreuil ne vient en rien étayer ce tissu d'invraisemblances, puisqu'en 1186, quand Robert de Burun reçut la donation en Essex, Hugues d'Avalon (qui par son origine dauphinoise ne pouvait être le compatriote du franccomtois Robert de Boron) occupait déjà le siège épiscopal de Lincoln.

Pour comprendre la référence aux vaux d'Avalon, il suffit de rappeler que la propagande en faveur de l'abbaye de Glastonbury fut assurée

⁽¹⁶⁾ Nitze commet une grosse erreur en plaçant allègrement en Bourgogne le hameau d'Avalon près de Pontcharra (dép. de l'Isère, ar. de Grenoble, cant. de Goncelin, com. de Saint-Maximin), alors qu'il se situe dans le Viennois ou Dauphiné. C'est l'Avallon du dép. de l'Yonne (près de Vézelay) qui se trouve en Bourgogne.

dans la première moitié du XII^e s. par l'ouvrage de Guillaume de Malmesbury *De antiquitate Glastoniensis ecclesiae*⁽¹⁷⁾; après l'incendie de l'abbaye en 1184, les travaux de reconstruction permirent vers 1190-91 'l'invention' des tombeaux présumés du roi Arthur et de la reine Guenièvre dans le cimetière des moines entre deux pyramides. Ces nouvelles pouvaient fort bien s'être répandues jusqu'en Bourgogne vers 1200, sans qu'il fût nécessaire d'entreprendre un voyage en Angleterre.

Il est temps de faire le bilan de l'examen critique des principales hypothèses relatives à la biographie de Robert de Boron. Comme pour la plupart des auteurs du Moyen Âge, nous n'en savons que le peu qu'il a bien voulu nous apprendre de lui-même: maître Robert de Boron était vraisemblablement un clerc d'origine franc-comtoise qui a bénéficié de la protection de Gautier de Montbéliard, seigneur de Montfaucon. En limitant le plus possible la part de l'interprétation, on peut ajouter que c'est sans doute dans le milieu culturel de Besançon qu'il a dû composer son œuvre et que de *La grande Histoire du Graal* projetée, il n'a rédigé que les deux premiers volets: le *Joseph* avant le printemps 1201 (l'achèvement de cette partie lui a permis de la relater chez son protecteur avant son départ pour la Pouille) et le *Merlin* entre 1201 et 1205.

Les résultats de l'étude linguistique de ces deux textes viennent pleinement confirmer et compléter les maigres données biographiques. À condition de ne pas commettre l'erreur méthodologique de William Nitze (1927, VIII-IX et 1953, 280-81), qui attribuait les picardismes du copiste à Robert de Boron, et de s'affranchir du préjugé de Gertrud Wacker (1916, 27), qui soutenait que le 'francien-picard' avait été adopté comme langue littéraire à partir de 1200, nous avons de bonnes raisons d'affirmer que Robert de Boron a rédigé sa *Grande Histoire du Graal* dans une *scripta* bourguignonne, tout en laissant affleurer quelques traits de son parler natal. Mais si la composante bourguignonne est un fait déjà connu, nous espérons démontrer que la langue maternelle de Robert de Boron n'était pas un parler comtois d'oïl, mais bien une variété septentrionale du francoprovençal, car la limite nord de ce territoire a connu un recul au profit du domaine français.

⁽¹⁷⁾ Nous ne possédons pas le texte original de Guillaume de Malmesbury, mais une version fortement interpolée datant d'environ 1230, qui intègre les événements de la fin du XIIe s. et emprunte des éléments à un liber de gestis incliti regis Arturi (fin du chap. 1, éd. Scott). Cependant, le lien entre l'insula Auallonie (chap. 5) et l'abbaye de Glastonbury était déjà établi dès la fin du XIIe s.

2. Traits picards dans le ms. de Paris, BnF, fr. 20047

Nous ne souhaitons nullement entreprendre un inventaire exhaustif des traits picards qui doivent être attribués au copiste du ms. fr. 20047, mais comme Nitze, par manque de rigueur, en a mêlé certains aux traits dialectaux de Robert de Boron, nous leur donnons ici la place qui leur revient. D'autre part, quand un phénomène est commun au picard et au bourguignon (voire à l'ensemble des dialectes de l'Est) et qu'il est assuré par les rimes ou par la mesure des vers, c'est naturellement sous la rubrique des traits bourguignons de l'auteur que nous l'avons rangé⁽¹⁸⁾.

Au chapitre de la phonétique, on pourra retenir comme picards les traits suivants:

- 11. Les formes feule 409 < FLĒBĬLIS et taule 900, 2488, 2561 < TABŬLA se désignent peut-être comme picardes par le traitement de la séquence -B'L-(Gossen, § 52 et 53), bien que le trait se prolonge dans la scripta lorraine.
- 12. La fréquente assimilation -rl- > -ll-, dont aucune occurrence n'est assurée par les rimes, est vraisemblablement à mettre sur le compte du copiste (Gossen, § 55): paller 686, 948, 1072, 3273, M 117, etc., pallement 213, 966, etc., pourpalloient 808; mais on observera que le phénomène se rencontre fréquemment dans la version en alexandrins de Girart de Roussillon, qui l'atteste même à la rime : palle : jalle "seau" 5627, Galle "Gaule" : Challe "Charles" 600.

Parmi les phénomènes morphologiques, deux au moins peuvent se rattacher à la composante picarde:

21. Les formes d'articles possessifs no et vo pour nostre et vostre (Gossen, § 68) sont relativement fréquentes. Fabriquées à partir des formes réduites noz et voz du cas régime pl., elles ne sont qu'en apparence assurées par la mesure des vers pour la langue de l'auteur, car le copiste picard a fort bien pu altérer la leçon de l'original. Dans la liste suivante, la colonne de droite tente de restituer la version originale de Robert de Boron:

Eve no mere et Abraham 14 Nostre mere Eve et Abraham En vo meison et s'i serez 78 En vostre meison et serez Pour ce besoing prist il *no* vie 141 Pour ce besoing prist nostre vie Et nos prouvoz, sires Pilates 532 Nostres prouvoz, sires Pilates... De *no* pouoir fuïr pouïst M 24 Nostre pouoir fuïr pouïst Ainsi *no* pouoir abeissié M 71 Si nostre pouoir abeissié...

Nous nous sommes livré au même exercice pour les cinq formes qui se rencontrent dans *Le Bel Inconnu* de Renaut de Bâgé (Zufferey 2006), mais la prudence reste de mise, car les formes courtes ont pu s'étendre aux *scriptae* de l'Est. En revanche, pour l'unique occurrence de *vo* dans le *Florimont*

⁽¹⁸⁾ Lorsqu'aucune précision n'est apportée, nos références concernent le *Joseph*; quand les numéros des vers sont précédés de M, ils renvoient au *Merlin*.

d'Aimon de Varennes, la tradition manuscrite permet de vérifier l'hypothèse: au v. 5006, si les mss. FH (base de l'éd. Hilka) offrent la leçon *Sire, vos dites* vo *plaissir*, six mss. (ABGIKL) ont peut-être conservé la leçon de l'original *Sire, dites* vostre *plaisir*. Dans *Floovant*, si l'on écarte les confusions entre cas sujet et cas régime, seules deux occurrences pourraient faire croire à l'emploi de *no, vo*; voici les hémistiches concernés, avec leur restitution possible:

Dou roi Flore, *no* pere, a *vos* plasir en i[er]t

733 De Flore, nostre pere,

T 118 a vostre plasir iert.

Enfin, dans le *Girart de Roussillon* en alexandrins, les possessifs raccourcis se rencontrent à plusieurs reprises: no pere 733, noz sires 2210, de vo lignaige 261, voz baronie 1422, etc.

22. Dans les parfaits en -UI, c'est sans doute le copiste picard qui a introduit les formes fortes en eu < au (Gossen, § 72): HABUI > eu 682, HABUIT > eut 1135, M 244, eust 1142(19), eu 1692, HABUĔRUNT > eurent 1693; SAPUI > seu 817, 1368, SAPUIT > seut 860, M 368, SAPUERUNT > seurent 605; PLACUIT > pleut 1684; de même POTUI > peu 1369, POTUIT > peut M 268, POTUĔRUNT > peurent 402, 404, etc. Le fait que certaines d'entre elles se présentent à la rime ne prouve évidemment rien pour la langue de Robert de Boron, dans la mesure où ce sont des formes de même nature qui riment entre elles: eut : peut 1085-86, eut : pleut 603-04, seut : eut 1297-98, M 239-40, M 327-28, etc. Les formes de l'original se devinent à partir de rimes dépourvues d'ambiguïté comme mot : ot 1272, mot : plot 2286, SAPUIT > sout : vout < VOLUIT 1499-1500, etc. Comme on le constate, elles appartiennent au type ordinaire, non marqué dialectalement. Il convient cependant d'ajouter que l'amuïssement du e en hiatus secondaire⁽²⁰⁾ dans les formes faibles pleüs < PLACUĬSTĪ, teüs < TACUĬSTĪ pouvait déjà se réaliser, car des formes fortes analogiques sont attestées par les rimes: PLACUIT > plust⁽¹⁹⁾ : eüst 99, fust : plust⁽¹⁹⁾ 212, PLACUERUNT > plurent : plurent < PLOVUERUNT 2097, et à l'intérieur des vers: PLACUIT > plut 2144, M 405, TACUIT > tust(19) 2295. Le même constat se fait dans Floovant, où on relève surent 2451 et peut-être saut 2503 (pour sot, sout) analogique de saüs > sus.

3. Traits bourguignons dans la langue de Robert de Boron

L'adjectif bourguignon doit s'entendre au sens large, comme désignation se rapportant aussi bien au duché qu'à la comté de Bourgogne. Quand un phénomène linguistique est commun au bourguignon et au francoprovençal, nous le rangeons ici tout en précisant qu'il est partagé par les deux domaines.

⁽¹⁹⁾ Avec un graphème zéro s dû à l'amuïssement de la sifflante sourde implosive: mist : eslist < ELĔCTU 578, Crist : Esprist 160, etc.

⁽²⁰⁾ Qui a pour corollaire les contrépels PĬSCĀRE > peeschier 2498, peescha 3347, peeschast 3313 (à côté de peschié 2510), favorisés peut-être par les formes de PRAEDĬCĀRE > preeschier (preeschoit 3269, preescha 194).

Peuvent être considérés comme bourguignons (et parfois plus largement comme orientaux) les traits phonétiques suivants:

- 11. La réduction de -iee à -ie dans lignie : mie 308, : navie 2290, : vie 3400, foïe : prie M 453, etc. ne se limite nullement à la Picardie (Gossen, § 8), mais se rencontre aussi dans une partie de la Normandie, en Wallonie, en Lorraine et dans les parlers du Sud-Est (Goerlich, B. p. 16-17; Philipon, BOc., BOr. et FC. § 13); elle se prolonge dans le domaine francoprovençal avec la réduction de *-ie-a à -i-a (Hafner, p. 66-67).
- 12. La rime donnei ge: lignage 3036 ne fonctionne que si l'original présentait lignaige. Cependant, l'anticipation de l'articulation palatale devant [dž] est loin d'être un phénomène spécifiquement picard (Gossen, § 7) ou, comme le pensait Nitze, bourguignon (Goerlich, B. p. 28-29; Philipon, BOc., BOr. et FC. § 9): on rencontre ce trait aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest.
- 13. L'absence de différenciation en eu du produit de la diphtongaison de o fermé tonique libre, avec tendance à la monophtongaison de ou en [u]⁽²¹⁾, est un phénomène commun au bourguignon (Goerlich, B. p. 89-93; Philipon, BOc., BOr. et FC. § 29) et au francoprovençal (Hafner, p. 52-55); il est assuré par les rimes mêlant le produit de o fermé tonique entravé: jour : demour 2594, : tristour M 230, ou par la forme d'origine provençale amour rimant avec empereour 1144, douçour 2435, pecheour 2629. C'est probablement le copiste picard qui a introduit la graphie eu dans seigneur : empereeur 1186, 1418, empereeur : honneur 1258, 1528, 1618, 1718, etc., se laissant même entraîner à écrire precïeuse : espeuse 782 là où l'original devait porter precïouse : espouse.
- 14. Le produit ei de la diphtongaison de E fermé tonique libre, avec tendance à la monophtongaison de ei en e (voire en i en hiatus), est aussi un phénomène commun au bourguignon (Goerlich, B. p. 58-62; Philipon, BOc., BOr. et FC. § 21) et au francoprovençal (Hafner, p. 30-36), mais le bourguignon présente une forte tendance à arrondir ei en oi (qui peut se réduire à o) en milieu labial, d'où la coexistence des formes aveir et avo(i)r ou veie > vie et vo(i)e. D'autre part, la monophtongaison de ai > ei en e a permis d'établir la chaîne d'équivalence graphique ai = ei = oi, qui a pour dénominateur commun une prononciation [è] (cf. la rime avec anticipation palatale sĭcca > seiche écrit soiche : quoiche pour caiche < COACTĬCAT 27-28 du prologue de l'Isopet de Lyon). C'est ce phénomène qui permet de comprendre la curieuse rime feire : memoire M 185-186.
- 15. La rime pastouriaus: aus < ĭllos 53-54 pourrait faire croire à un picardisme (Gossen, § 12); il n'en est rien, puisqu'aussi bien -ĕllos > -iaus (Goerlich, B. p. 48-52; Philipon, FC. § 20) que ĭllos > aus (Goerlich, B. p. 123-124) sont attestés dans les parlers du Sud-Est.

⁽²¹⁾ Une fermeture similaire s'observe quand le 0 fermé se combine au yod dans CRŬCE > crouiz : vouiz < VŌCE 495-96, crouiz 456, 474, 517, etc., vouiz 421, 2459, 3007, etc., vouiz : nouiz < NŬCE 1929-30; le phénomène a été relevé aussi bien en Bourgogne (Philipon, BOc. § 31) que dans le domaine francoprovençal (Hafner, p. 106, n. 1).

- 16. Le produit de LŎCU est régulièrement noté liu 301, 352, 567, etc., comme ce peut être le cas en Bourgogne (Goerlich, B. p. 85; Floovant 931), mais deux rimes nous enseignent qu'une réduction de iu à [ü] pouvait se produire par labialisation du premier élément de la diphtongue par le second, qui ensuite s'amuït: FUIT > fu : liu 2484, liu : tu 2505 (cf. lues pour liues < lieues dans Floovant T 43). Le même phénomène se vérifie avec FīLIUS > fiuz 614, 991, 1015, etc. (Goerlich, B. p. 102-103), qui rime une fois avec parcreüz 2846. L'évolution inverse peut affecter la diphtongue ui > i dans de nombreuses rimes, où intervient souvent le pronom tonique $lui > li^{(22)}$: despit : tuit 482, destruire : rire 1897, lui : abeli 2143, oissi : lui 2254, ocist : nuit M 238, autrui : li < *liei M 471, etc. Alors que la réduction de ui à i par déplacement d'accent est un trait caractéristique des dialectes de l'Ouest (Pope, § 517 et W. § IV) et s'oppose à la réduction de ui à u typique des dialectes de l'Est (Pope, § 517 et N.E. § VII, E. § XIII), nous avons affaire ici à un désarrondissement du premier élément de la diphtongue par le second; ce phénomène(23) est plutôt rare dans les parlers du Sud-Est (Goerlich, B. p. 100 et 123; cf. lui dans une laisse en i dans Floovant 1912 et à l'intérieur du vers li 509, 1699, 2127, celi 1294).
- 17. Un autre trait dialectal pourrait faire croire à une caractéristique de l'Ouest (Pope, § 512 et W. § I): la réduction de la diphtongue ie à e dans entiere : pere 1741, Peschierres : commanderres 3431, chier : acheter M 103, pouez : obeïssiez 3240, esmaiez : tenez M 427, alerent : leissierent 2688, 2802, merveillierent : atropelerent M 11, etc. Ce phénomène, qui intéresse essentiellement le produit de la loi de Bartsch, est bien attesté en Bourgogne (Goerlich, B. p. 15; des occurrences s'observent dans Florimont, dans Floovant et dans l'Isopet de Lyon).
- 18. Quelques faits intéressant le vocalisme méritent encore d'être signalés. Une nasalisation progressive s'observe dans ainsint⁽²⁴⁾: avint 2711 (Goerlich, B. p. 109; cf. ansint dans Floovant 906), comme il arrive fréquemment dans les dialectes de l'Est (Pope, § 429). Il se peut que dans esperital 840 (: loial) et mortal 3494 (: Graal) se cache le traitement bourguignon -aul du suffixe -ĀLE (Goerlich, B. p. 11-12; Philipon, BOc., BOr. et FC. § 6)⁽²⁵⁾, mais il peut tout aussi bien s'agir d'une évolution semi-savante. Dans jüesdi 318, 895, jüedi 319, la diérèse se fait par analogie avec mercredi, vendresdi (FEW 5, 79 b, n. 1); contrairement à Nitze (1953, 280) qui voyait dans la forme de l'ALF, carte 720, point 54 le prolongement exact de notre forme dans la région de Montbéliard, cette variante trisyllabique n'a rien de dialectal puisqu'elle se rencontre dans des textes aussi divers que le Roman de Renart (éd. Martin, br. VIII, v. 203), la chanson d'Ami et Amile (éd. Dembowski,

⁽²²⁾ On peut se demander si Richard O'Gorman a eu raison dans son édition (1995) de rétablir l/u/i aux v. 1799 et 2362.

⁽²³⁾ Dont il convient d'écarter luite, qui rime souvent en -ite (TL 5, 717).

⁽²⁴⁾ Le -t final après n est un graphème zéro fréquent dans le Sud-Est (Goerlich, B. p. 113) et dans le domaine francoprovençal. Il était par conséquent inutile de le supprimer dans *Vaspasyent* 2039.

⁽²⁵⁾ Ce trait faisait partie de ceux que Suchier (1892, 272) attribuait à l'anglonormand.

- v. 1292) ou la *Vie de saint Martin de Tours* de Péan Gastineau (éd. Söderhjelm, v. 5679). Relevons encore la forme dissyllabique *courciez* M 1, *courcie* M 466 à côté de *courouciez* 55, M 231, 252 et la fréquente contraction de *la ou* 689 en *lau* 564, 633, 1152, etc. (*TL* 5, 236).
- 19. Le consonantisme n'appelle que peu de remarques. On rencontre un cas de simplification de [ts] en [s]: neveus : vieus < vŏles 2891 (Goerlich, B. p. 113) et une tendance à l'amuïssement du l'implosif (Goerlich, B. p. 102) dans atrui 1298 à côté d'autrui 1294, confirmée par les contrépels chaucuns 642, 657, 844, etc., chaucune 878, que l'amuïssement du s implosif a favorisés. Ajoutons que certaines rimes, très rares, restent défectueuses, car aucune évolution consonantique ne peut expliquer donne : homme 509-510 et aucun processus analogique ne peut faire rimer vēněrunt > vintrent : distrent 1851-52 (on peut tout au plus aller jusqu'à vinrent : dirent, sur le modèle de firent : prirent 1307-08, sentirent : mirent 2567-68, etc.).

En ce qui concerne la morphologie, on peut observer les particularités suivantes:

- 21. La déclinaison à deux cas est bien respectée par Robert de Boron; tout au plus peut-on relever quelques irrégularités imposées par la mesure de l'octosyllabe: cas suj. sg. emperere, suer, Eve au lieu du cas rég. empereeur, sereur, Evein ou l'inverse (Quant ele l'emperere oï 1663, au pere dist | Et a sa suer 2983, Se vous et ma sereur voulez 2977, Ses amis en ha hors gitez | Eve et Adam 597), ou nécessitées par la rime: cas rég. sg. empereeur, mortal au lieu du cas suj. emperere, mortaus (Ce leur ha dist l'empereeur : seigneur 1186, Par nul homme qui fust mortal : Graal 3494), cas rég. pl. Juïs au lieu du cas suj. Juïf (mis : li Juïs 788, cil larrun puant Juïs : ocis 1737).
- 22. Une forme intéressante du pronom personnel de la 1^{re} pers. nous est révélée par la rime ĚGO > ju : Jhesu 1347. Deux erreurs d'interprétation ont été commises à son sujet: d'une part, on n'a pas toujours été attentif au fait qu'elle devait se prononcer [džü] et non [džu] (Pope, § 830), car chaque fois Jhesu rime en [ü] (avec tu 282, 1332, avec vertu 1148, avec fu 219, 437, 1902 et avec les participes pendu 456, tenu 679, eü 1973, tolu 1992, respondu 2619)(26); d'autre part, on a parfois confondu cette forme tonique avec son correspondant proclitique ju (comme au v. 418: a cui ju en revenrei), si bien que le rapprochement fait par Nitze (1927, VIII et 1953, 280-81) avec l'occurrence ju ai fait du document de Joinville cité par Goerlich (B. p. 122-123) ne se révèle pas tout à fait pertinent.

Pour comprendre le développement tonique du personnel $\check{E}(G)O$, il faut poser un stade commun [ièu] (auquel reste l'apr.), dont l'initiale est renforcée en [džièu] par croisement avec le correspondant atone [yo] > [džo]⁽²⁷⁾;

⁽²⁶⁾ Seule la forme latine *Jhesum* peut rimer en [õ] avec *Symom* 237 et *hom* 389.

⁽²⁷⁾ L'explication fournie par le *DEAF* J 229-30 paraît peu plausible: sans aborder la question de l'abrègement iambique de ĔGŌ > ĔGŎ (qui n'est pas assuré pour le latin vulgaire), on s'expliquerait difficilement un déplacement de l'accent tonique sur la voyelle finale et encore moins une évolution de [džüe] en [džie]; la prise en compte de la forme apr. *ieu* suggère une solution plus vraisemblable.

dans l'Ouest, le Centre et une partie de l'Est (Champagne occidentale et Bourgogne), la triphtongue se réduit à [iè], d'où gié (voire gé en normand à côté de jen); dans le reste du domaine d'oïl, la triphtongue se réduit à [iu], mais alors qu'en Picardie (Gossen, § 64) l'élément palatal est absorbé par la chuintante, d'où jou [džu] (attesté à l'assonance dans Aucassin et Nicolette xxvII, 11), en Noyonnais, en Wallonie, en Champagne orientale, en Lorraine (traductions des homélies de saint Grégoire sur Ézéchiel et des sermons de saint Bernard) et en Franche-Comté, l'élément vélaire labialise le [i] en [ü] avant de disparaître (voir ci-dessus, trait 16), d'où ju [džü].

Par la suite, la forme atone jo > je développée en proclise ou en enclise a pu subir la concurrence de jou en apic., et de ju dans l'Est. Dans la langue de Robert de Boron, on observera que ju représente toujours le pronom personnel tonique ou atone, alors que jou 2430, 2799, M 248 note le produit de la contraction de je le, comme dou 159, M 60, etc. celle de de le ou nou 350, M 130, etc. celle de ne le. Chez Aimon de Varennes, où ju proclitique peut concurrencer je (ju avra 288, ju ai 307, 1102, ju i fasce 832), c'est jel 109, 382, 1247, etc. qui note la contraction de je $le^{(28)}$.

- 23. À la 1^{re} pers. du pl., Robert de Boron n'a pas tendance à substituer la désinence -omes à -ons, mais à partir de summes 1461, M 491, il procède plutôt à une réduction en suns 1460, 2159, 2391, 2612, 2648; M 378, 470, 490, si bien que l'alternance -mes/-ns lui est familière. C'est ainsi qu'au parfait on relève oïns 1977 pour oïmes, pourveïns M 63 et voussins M 64 au lieu de pourveïmes et voussimes, ainsi que seüns M 57et perceüns M 58 pour seümes et perceümes. Comme l'alternance -mes/-ns caractérise le Nord et l'Est du domaine gallo-roman, de la Picardie (Gossen, § 78 -omes et § 79 -iemes) jusqu'à la Franche-Comté (Goerlich, B. p. 20-21)⁽²⁹⁾, il est inutile de chercher à la restreindre à la seule extension connue de suns (Fouché 1967², 417) ou de -ins (Fouché 1967², 273).
- 24. Nombreuses sont les formes de futur et de conditionnel aussi bien réduites: demourras 952, donroie 1540, menruns 1551, etc. qu'élargies: avera 2510, 2532, responderont 640, perderas 1946, meteruns 2884, neisteroit M 51, etc. Elles se rencontrent non seulement en Picardie (Gossen, § 74), mais en Wallonie, en Lorraine et dans les dialectes du Sud-Est (Goerlich, B. p. 136), si

⁽²⁸⁾ Pour avoir ignoré cette distinction, Gaston Tuaillon (2001, 32) s'est cru autorisé à imprimer Car j'u ai dit en mon langaige | Az muelz que j'u ai seü dire 13616-17, en comprenant j'u = "je le", «u étant le pronom personnel complément neutre de la troisième personne» représentant «directement ou non, le latin HOC».

⁽²⁹⁾ Une occurrence se présente chez Jean Priorat de Besançon (façonmes : celebronmes 10359-60), encore que le trait ne soit pas assuré pour l'auteur, et une même chez Renaut de Bâgé (poonmes 922 du Bel Inconnu), alors que les cas sont plus nombreux chez Aimon de Varennes (devommes 49, avommes 4055, 4403, avomes 9142, au subj. faissomes 840, 6367, au fut. poromes 10052 de Florimont) et dans Floovant (volomes 2308, gardonmes 1809, moronsnes 1537; soïmen 1963 pour soïmes < soiiemes = soiiens "soyons").

- bien qu'il n'est pas toujours facile de faire le départ entre celles qui sont dues au copiste picard et celles qu'a employées Robert de Boron⁽³⁰⁾.
- 25. Les formes fortes de subjonctif présent souvigne 2473, revignent 2593, si elles ne présentent pas une réfection du radical sur les formes faibles vigniez 1107, bienvigna 1658, etc. (avec fermeture de e prétonique en i devant n mouillé, cf. Gossen, § 34), doivent leur i à une analogie avec la 1^{re} pers. du sg. de l'ind. prés. VĚNIO > vin(g); le phénomène s'observe non seulement en Bourgogne (Goerlich, B. p. 46-47), mais aussi en Lorraine, en Wallonie et en Picardie (Fouché 1967², 79, n. 4).
- 26. Dans la conjugaison inchoative, les formes du pl. garissons / -iens, garissiez, garissent étaient identiques à l'ind. prés., au subj. prés. et au subj. imparf.; les deux premières pers. du sg. garisse et garisses se rencontraient au subj. aussi bien au prés. (< -\bar{1}\text{SCAM}, -As) qu'à l'imparf. (< -\bar{1}\text{VI}\text{SSEM}, -Es); enfin, la 3e pers. du sg. garist fonctionnait à l'ind. prés. (< -\bar{1}\text{SCIT}) comme au subj. imparf. (< -\bar{1}\text{VI}\text{SSET}). Toutes ces homonymies ont engendré des réfections au subj. imparf.: dans le Joseph, au lieu de garist on relève garissist 1154, garessist 1065 et garessit 1038; contrairement à Fouché (1967², 351), qui explique guaresist par analogie avec mesist (cf. Gossen, § 76), il convient de voir dans nos formes un élargissement du radical par l'infixe inchoatif -iss- ou par dissimilation -ess-, phénomène observé en Bourgogne tant par Goerlich (B. p. 135-136: retablissist, garentissessent) que par Philipon (BMorph. p. 558: garentissassiens; Jean Priorat: gurpissessent 3385, enfoiblissessent 3602).
- 27. Les participes passés connaissent une extension du type faible en -ŪTU: requeillu 724, 854, requeilluz : receüz 574, consentu 2178, lut 1270 (pour lit < LĔCTU, à ne pas confondre avec leü < LEGŪTU), lutes 1277 (pour lites), eslut 2990 (pour eslist 578⁽³¹⁾, distinct de esleü 3202) et même repus (pour repost "caché"): nus 861, 1961. Le phénomène, bien documenté en Bourgogne (Goerlich, B. p. 137), intéresse d'autres régions du domaine français (Fouché 1967², 370-73).

Le vocabulaire de Robert de Boron n'est pas particulièrement riche en régionalismes; on peut néanmoins relever les faits suivants:

31. Accusé par les Juifs d'avoir dérobé le corps de Jésus, Joseph d'Arimathie est jeté dans une prison souterraine, de forme circulaire (tour roonde 697), fermée soigneusement et scellée au-dessus (v. 706) à l'aide d'un bouchuel 2013. Ce dispositif, qui est ôté pour l'empereur Vespasien, constitue un hapax, dont le sens doit être "couvercle" servant à boucher la partie supérieure d'une fosse. Si Gdf 1, 694c ne connaît que bouchel, -chiau, -kiel, le mot a été enregistré par TL 1, 1019 (volume achevé en 1925) comme variante de bochiel, bochil, mais il n'a pas été retenu par Wartburg dans le FEW 1 (volume achevé en 1928), ni sous BOSK-, ni sous BŬCCA, bien que les fascicules 28 à 43 aient paru entre 1926 et 1928; la refonte de l'article BOSK-dans le volume 15/1 (achevé en 1969) aurait dû permettre de rectifier cette omission, mais pour des raisons qui nous échappent, bouchiel, -il, -uel n'ap-

⁽³⁰⁾ Sauf dans un cas comme En vo prison me meterez 1781, où l'original devait porter En vostre prison me metrez (voir ci-dessus, trait picard 21).

⁽³¹⁾ Avec un graphème zéro s implosif.

paraissent pas à la p. 203a aux côtés de boucheau. L'étymon proposé par O'Gorman (1995, 376) *BUCCHIOLUM n'est pas acceptable, car il aurait donné *boçuel; la solution envisagée par Francisque Michel, qui imprime bouch'uel dans son édition (1841), ne peut pas être davantage retenue, pour des raisons de dimensions (un œil serait trop petit pour symboliser l'ouverture d'une fosse) et parce que dans les régions où bouche-l'œil est attesté (notamment dans le parler neuchâtelois, cf. GPSR 2, 588a), le composé désigne le jeu de colin-maillard. Le plus simple est de considérer bouchuel comme une formation nominale fabriquée par l'addition du radical du verbe bouch-ier et du suffixe -loLU > -uel: c'est là la seule originalité de Robert de Boron.

- 32. Après avoir ôté le couvercle, Vespasien descend à l'aide d'une corde au fond de la fosse et aperçoit Joseph réfugié dans un clotest⁽³¹⁾ "niche" 2031, 2034. Ce diminutif en -ĬTTU de clot "creux, endroit abrité", qui doit être distingué de clotet, -el "boulette" (FEW 16, 335b) et remonte selon Wartburg à un gaulois *KLOTTON (FEW 2/1, 796b), n'a rien à voir avec la famille de clore; en outre, une attraction avec *CRŎSU > crues ou CRYPTA > crote "grotte" produit la variante crot et le diminutif crotet avec les mêmes sens.
- 33. Le verbe *rebouler* 2370, dans l'expression *sanz rebouler* "sans rechigner", pourrait par son emploi intransitif se rattacher directement aux sens des parlers lorrains et comtois (*FEW* 1, 611b): "faire mauvaise mine, refuser".
- 34. Quant au substantif faleur 3415, il a suscité un malentendu chez les éditeurs. Pour comprendre le sens de l'expression sanz faleur, il faut la situer dans son contexte. Vers la fin du récit, Joseph reçoit la visite d'un ange, qui lui fait toute une série de recommandations pour l'avenir; le lendemain cellesci sont transmises à l'entourage d'Hébron. Quant aux secrets du Graal révélés par Jésus à Joseph emprisonné, Robert de Boron précise qu'il les confia au seul Roi Pêcheur: Cele parole sanz faleur | Aprist au Riche Pescheeur. Rattachant sans doute le mot au radical de fal-ir associé au suffixe -ŌREM, Nitze, suivi par O'Gorman, attribue à faleur le sens de "manque, faute", d'où la traduction de Micha "sans rien omettre".

L'intuition de Godefroy (3, 743a), qui rapproche *faleur* de *feleur* "perfidie, duplicité", nous paraît préférable tant au niveau de la formation des mots que sur le plan sémantique. C'est à partir d'adjectifs comme *fol, fier,* etc. que sont fabriqués les noms abstraits *folor, f(i)eror,* etc.; Wartburg a donc eu raison de considérer *felor* comme un dérivé de *fel (FEW* 15/2, 124b). Quant au sens de l'expression *sanz faleur,* il s'éclaire tout naturellement: Joseph révéla au Roi Pêcheur les secrets du Graal "sans se rendre coupable de trahison". Si l'hypothèse est exacte, nous serions en présence d'un régionalisme, car le mot *felor* n'est attesté que dans *Girart de Roussillon* 5782, 7499, 8257, 9400 (Pfister 1970, 469), y compris dans la version bourguignonne en alexandrins du XIVe s. (*feleur* 1803 de l'éd. Mignard, mais Ham imprime *foleur*) citée par *Gdf* et *TL* 3, 1700. L'extension régionale d'afrpr. *felor* expliquerait pourquoi les copistes des ms. P et L de *Girart* ont remplacé le mot par *folor* (ou *iror*)⁽³²⁾.

⁽³²⁾ En outre, Gilles Roques (*RLiR* 58 [1994], 215, n. 2) avait attiré l'attention sur le fait que Robert de Boron emploie fréquemment la pseudo-préposition *chiés* 319, 398, 522, etc., qui s'est d'abord développée dans le quart Sud-Est du domaine d'oïl.

4. Traits francoprovençaux dans la langue de Robert de Boron

Ne sont réunis sous cette rubrique que les traits spécifiquement francoprovençaux; ceux qui sont partagés par les dialectes du Sud-Est ont déjà été décrits ci-dessus.

4.1. Absence de confusion entre [e] et [a]

Comme l'a bien observé Nitze (1927, IX, n. 1: «An + consonne ne rime pas dans notre texte avec en + consonne» et 1953, 281), Robert de Boron distingue soigneusement [e] de [a] en ne faisant rimer entre eux que des mots présentant la même voyelle nasale: gent : communement 17-18, ensemble : semble 93-94, M 121-122, etc. en face de semblant : tant 203-204, avant : grant 851-852, etc.; cette distinction suppose néanmoins une substitution du participe présent -ANTE à -ENTE: seant : menjant 239-240, errant : puant 525-526, dormant : levant M 261-262, etc. Une belle confirmation de la prononciation [e] de en nous est apportée par cette rime du Joseph:

Lo[r]s demanda Vaspasÿens:

- Combien pouoit avoir de tens? 1954

Pour que la rime fonctionne, il faut impérativement prononcer [tes]. Cela se vérifie également avec la rime *tens* : *endurens* 2405-2406, qui fait intervenir un phénomène morphologique étudié ci-dessous (cf. point 4.4.).

Étant donné que l'ouverture de [ɛ̃] en [ã] affecte tout le domaine d'oïl, y compris la Bourgogne (Goerlich, B. p. 55), et n'épargne que le Nord et le Nord-Est (Gossen, § 15), Nitze croyait pouvoir attribuer le phénomène à la composante picarde de la langue de Robert de Boron. Pour notre part, nous y voyons plutôt une influence du francoprovençal (Hafner, p. 89), car la distinction entre [ɛ̃] et [ã] caractérise, avec plus ou moins de rigueur, la plupart des textes du Sud-Est qui présentent une composante francoprovençale, notamment le *Florimont* d'Aimon de Varennes, la chanson de Renaut de Bâgé, les miracles de la Vierge du ms. BnF, fr. 818 et le roman de *Joufroi de Poitiers* (Zufferey 2004, 48-49).

4.2. Absence de morphème -s à la 1^{re} pers. du pl.

En plus de l'alternenance -mes/-ns (voir ci-dessus, trait bourguignon 23), Robert de Boron laisse apparaître trois fois à la rime la désinence de 1^{re} pers du pl. en -on, -un:

Dites se ce fu voirs ou non:

- Ce fu voirs, ja nou celeron.

1430

Assener pas ne les vouluns

Ne riens feire se par toi non;

Se me diras que en *feron*. 2868

Messires Roberz de Beron

Dist, se ce ci savoir *volun*... 3462

La désinence s'observe aussi à l'intérieur du vers: Et pour ce que la chose est voire | L'apelon dou Graal l'Estoire 2684.

Comme la désinence -on caractérise en principe les dialectes de l'Ouest (Pope, § 894 et W. § xv), il semble difficile d'admettre une telle influence sur notre clerc franc-comtois. À nos yeux, il paraît plus vraisemblable de chercher la cause de ce phénomène du côté francoprovençal. En effet, l'afrpr. laisse tomber le morphème -s à la 1^{re} pers. du pl. (sauf au parfait), si bien que la désinence -em, -en, prononcée [ẽ], est l'exact équivalent d'afr. -ons au présent: I am-em (par analogie avec les verbes dont le radical présente une palatale responsable de l'effet de Bartsch: prei-em), II^a vend-em, II^b gar-eiss-em; et au futur: I amar-em (ou amer-em par analogie avec preier-em), II^a vendr-em, II^b garir-em. Ce phénomène pouvait être de nature à perturber Robert de Boron qui, comme nous allons le voir, n'hésite pas en sens inverse à franciser la désinence d'imparfait afrpr. -iam, -ian en -ians ou -iammes.

Sous la plume du copiste du ms. T (Tours 941) de *Florimont* apparaissent quelques formes en *-on*: *metron* 269, *feron* 795, 4406, *nos apelon* 1703, etc. Au XIVe s. (entre 1330 et 1334), l'auteur bourguignon du *Girart de Roussillon* en alexandrins aura lui aussi quelquefois recours à la désinence *-om* de 1^{re} pers. du pl.: *nous plaingnom* 806 (: *compaingnom*), *devisom* 2150 (: *mesprisom*), *si com lisom* 4386 (: *orisom*), *tardom* 1603 (: *Gallardon*), *ferom* 1825 (: *esperom*), ce qui confirme que l'absence du morphème *-s* n'était pas étrangère au Sud-Est.

4.3. L'imparfait en ia

Au début du roman de *Merlin*, alors que les démons tiennent conseil, l'un d'entre eux évoque le temps où ils maltraitaient les prophètes qui annonçaient que les pécheurs seraient sauvés par la Rédemption:

Adonc ces prophetes prenions

Et trestouz les tourmentïons;

Et il feisoient le semblant

Quë il nul mal ne sentïant,

Ne nule rien ne leur grevoit

De tout le mal c'um leur feisoit...

"Alors nous prenions ces prophètes et nous les tourmentions tous; mais eux donnaient l'impression qu'ils ne ressentaient aucun mal, et qu'ils n'étaient nullement affectés par tout le mal qu'on leur faisait." La forme sentiant du v. 47 n'a curieusement suscité aucun commentaire de la part des éditeurs; si elle n'avait pas échappé à Wendelin Foerster (1879, 8-9), qui tendait à y voir un imparfait poitevin, elle a été mal enregistrée par Fouché (1967², 206)(33): un rapprochement intempestif avec la forme latine SENTIANT l'a fait prendre pour un subjonctif présent. Or, la simple comparaison avec grevoit du v. 48 qui dépend aussi de il feisoient le semblant et le témoignage de la translation en prose (et nos faisoient semblant que nostre torment ne lor grevoit de noiant 1, 18-19) ne laissent place à aucun doute: il ne peut s'agir que d'une forme d'indicatif imparfait typique du francoprovençal, de structure trisyllabique et devenue oxytone (puisqu'elle rime avec semblant) par analogie avec les deux premières personnes du pluriel.

En effet, dans le domaine gallo-roman, la forme remontant à lat. vulg. *SENT-Ē[B]ANT (pour lat. clas. SENTIĒBANT) donne afr. sentoient, apr. sentían et afrpr. sentiant. Si en apr. c'est un simple accroissement de la différence d'aperture entre les voyelles tonique et finale qui explique la fermeture de [é] en [i], en afrpr., parler qui connaît comme l'afr. la diphtongaison du E fermé en [éi] (voir ci-dessus, trait 14), la forme résulte d'une évolution de -eiant, qui peut se réduire soit à -eant, soit à -iant. Par souci de clarté, nous rassemblons en un tableau synoptique les désinences attestées dans les anciens textes francoprovençaux pour les trois personnes du singulier et pour la troisième du pluriel(34):

_				afrpr.	afr.	apr.
sg.	1	-Ē·AM >	[éie(m)] >		-oie	-í∙a
		ou >	$[\acute{e}i(e)m] >$	-im, -in		
	2	-Ē·AS >	[éies] >	-i·es	-oies	-í·as -í·a
	3	-Ē·AT >	$[\acute{e}ie(t)] >$	-i·e		-í·a
		ou >	$[\acute{e}i(e)t] >$	-it, $-e(i)t$	-oit	
pl.	3	-Ē·ANT >	[éiant] >	$-i \cdot ant$, $-e(i) \cdot ant^{(35)}$	-oient	-í·an

⁽³³⁾ C'est la numérotation continue du *Joseph* et du *Merlin* dans l'édition de Francisque Michel (1841) qui explique la référence de Fouché: «sentiant Graal 3560».

⁽³⁴⁾ Sur l'imparfait en afrpr., on pourra consulter Philipon (L. p. 268-272), Hubschmied (1914) et Hafner (p. 35).

⁽³⁵⁾ Toutes ces formes pouvaient en outre échanger -ant (l'afrpr. conservant en principe le timbre de voyelle désinentielle à la 3e pers. du pl.) avec -ont, -unt < -ŬNT.

On observera qu'à la 1^{re} pers. du sg., l'afrpr. se singularise en conservant l'occlusive nasale (comme dans le possessif MEAM > afrpr. *min*), ce qui entraîne la disparition du *e* final, alors qu'à la 3^e pers. du sg. il hésite entre le maintien du -t (d'où afrpr. -e[i]t, -it comme afr. -oit) et son abandon (d'où afrpr. -i·e comme apr. -i·a). Ce problème ne se pose pas à la 2^e pers. du sg., où le morphème -s reste toujours, sans que la spirante n'absorbe la voyelle désinentielle (d'où afrpr. -i·es comme apr. -i·as et afr. -oies).

Quant aux deux premières personnes du pluriel, elles ne connaissent pas une extension analogique de la diphtongue ei (> i) avec effet de Bartsch sur le A subséquent comme en afr., car à la 1^{re} pers. du pl. [éi·'amo(s)] aurait abouti à *[éi·ièn] > *[éi·in] et peut-être *[i·in] > *[in], ce qui aurait entraîné une confusion avec la 1^{re} pers. du sg. Plus simplement, elles offrent le développement attendu en afrpr. pour un E en hiatus qui se ferme en i et un A tonique qui ne se diphtongue pas, d'où la série suivante:

				afrpr.	afr.	apr.
pl.	1	-E·ĀMUS >	$[e \cdot 'amo(s)] >$	-i·am, -i·an		-i·am
		ou >	[éi·'amos] >		-ïiens	
	2	-E·ĀTIS >	[e·'ates] >	-i·as		-i·atz
		ou >	[éi·'ades] >		-ïiez	

À la 1^{re} pers. du pl., l'afrpr. va de pair avec l'apr. pour ce qui est de l'abandon du -s, mais la prononciation [iã], suggérée par l'équivalence graphique -ian, distingue l'afrpr. de l'apr. [iam]. À la 2^e pers du pl., afrpr. -ias résulte d'une réduction de [ts] à [s] dans -iaz, mais cette désinence ne paraît pas attestée.

Le texte conservé de Robert de Boron n'offre aucune désinence de deuxième personne du pluriel. Quant à la première, elle apparaît sous une forme légèrement francisée, puisque (sur le modèle de -ïiens, -ïons) elle conserve toujours le -s final; en outre, comme le maintien ou la disparition du e désinentiel s'observe fréquemment chez notre auteur (voir cidessus, trait bourguignon 23), c'est sous la forme -iammes ou -ians que la terminaison se présente dans notre texte. Du point de vue métrique, -ians (comme -iens et -ions) peut compter pour deux syllabes ou, par synérèse, pour une seule; quant à la désinence -iammes, elle peut être dissyllabique ou trisyllabique.

À l'indicatif imparfait, on ne rencontre aucune désinence en -ians, mais une occurrence de -iammes à l'intérieur d'un vers du Joseph:

où l'on pourrait également imprimer nous poviammes "nous pouvions" en interprétant ou non comme la notation de la fermeture du o, mais comme la séquence o + v d'insertion pour supprimer l'hiatus⁽³⁶⁾.

Si l'on prend en compte les désinences du conditionnel, qui fait intervenir l'auxiliaire *aveir* à l'imparfait, la moisson est plus abondante. À côté de deux attestations de *-iammes* (dont l'une assurée par la rime):

Tout ensemble nous conseillammes	1967
Que Joseph tout vif penrïammes	
Et que li touriammes la vie.	1969

les occurrences de *-ians* sont beaucoup plus nombreuses; en voici la liste complète:

Que nous l'en deliverrians bien	1458
Bien l'amerïans a trouver	1482
Ainsi arians peis de Jhesu	1974
Nous ne t'oserïans mentir	2344
Bien deverïans labourer	M 107

L'exact équivalent de cette désinence -ians se lit dans la chanson de Floovant, à la laisse LI qui assone en an (poisanz, demam, leanz, etc.):

Voire, por ma foi, sire, que vos mantiriens? 1425

le copiste a écrit *mantiriens*, mais il ne fait aucun doute que l'original devait porter *mantirians*.

Pour compléter le tableau, il convient encore de prendre en considération les formes du subjonctif imparfait, qui par analogie avec l'indicatif imparfait et avec le conditionnel, pouvait également offrir la désinence -ians. En voici les trois occurrences:

Ne le meïssians a la mort	1441
Qui en aroit aucune rien	
Que nous en peüssians porter	1481
Que nous peüssians recouvrer	M 108
Ce qu'il nous vient ainsi tolir	

Toutes ces formes en -ians, intermédiaires entre l'afr. -iens et l'apr. -iam, constituent une composante précieuse de la langue de Robert de Boron: par la conservation du a, elles présentent incontestablement une coloration francoprovençale.

⁽³⁶⁾ C'est le choix fait par Micha dans son édition du *Merlin* au v. 24, où on peut lire *povoir* au lieu de *pouoir*, mais ce choix reste isolé face aux graphies *pooir* 67, 165, *pouoir* 71, 150, 167, 169, 418, *poüns* 189, *poons* 55, *pouons* 68 et *pouoit* 272.

4.4. Le parfait faible en e ouvert

On sait que le parfait faible du type $D-\check{E}(D)\bar{I}$ a tendu à se substituer au type $-\bar{A}(V)\bar{I}$ non seulement en apr., mais aussi en afrpr., et que l'on observe même des traces de cette substitution dans les parlers du Sud-Ouest⁽³⁷⁾ et du Sud-Est⁽³⁸⁾ du domaine d'oïl.

Si l'on s'en tient aux deux premières personnes du pluriel de l'indicatif parfait, on peut s'attendre à rencontrer en afrpr. les formes suivantes:

				afrpr.	afr.	apr.	
pl.	1	-Ĕ(DĬ)MŬS	> [èmos] >	-e(s)mos	-imes	-ém	
	2	-Ĕ(DĬ)STĬS	> [èstes] >	-estes	-istes	-ètz	

Dans DĔDĬMUS et DĔDĬSTIS, c'est par superposition syllabique que -DĬ- s'efface indépendamment de la place de l'accent, si bien que dans les deux cas c'est bien un E ouvert qui se retrouve en position tonique comme aux autres formes du paradigme (cf. apr. 1 pl. *-èm > -ém sous l'influence fermante de la nasale et 2 pl. *-èstz > -ètz). D'autre part, s'il est naturel que le E entravé ne se diphtongue pas en afrpr. à la deuxième personne, c'est par analogie avec elle, semble-t-il, qu'il ne s'est pas diphtongué à la première. Quant à la conservation de la voyelle désinentielle, elle s'explique par une influence de la deuxième personne sur la première.

Robert de Boron atteste la première personne du pluriel sous la forme légèrement francisée -emmes ou -ens en vertu de l'alternance décrite ci-dessus (trait 23). Quand les quelques Juifs convertis par Joseph sont frappés par une curieuse malédiction, ils viennent voir Hébron qui leur demande si cela fait longtemps qu'ils supportent ce mal; voici leur réponse:

Oïl, certes, il ha lonc tens, Tant cum peümes l'endurens. 2406

Ces deux vers, qui ne peuvent se comprendre qu'ainsi: "Oui, cela fait assurément longtemps, nous l'avons supporté tant que nous l'avons pu", offrent une rime qui doit se prononcer [es] (voir ci-dessus, point 4.1.). La forme *endurens*, sans *e* désinentiel, représente bien un parfait⁽³⁹⁾ intermé-

⁽³⁷⁾ Sur cette question, voir Goerlich, SW. p. 22 et 123 et Pope, S.W. § XII.

⁽³⁸⁾ En abourg., Philipon (BMorph. p. 593) n'a relevé des formes en -e(s)mes et -estes que dans le Chalonnais (cf. Goerlich, B. p. 135). Chez Robert de Boron, un signe de la vitalité du parfait en DĚDĪ se donne à lire dans la forme creï 752 < CRĒDĚDIT du Joseph, qui n'est pas encore remplacée par crut < CRĒDUIT (cf. au subj. imparf. creïst dans Floovant 6).

⁽³⁹⁾ C'est ce que n'a pas compris O'Gorman (1995, 385), qui interprète la forme comme un imparfait avec une désinence -iens réduite à -ens.

diaire entre l'apr. endurem et l'afr. endurammes. Quant à la désinence dissyllabique -emmes, plus proche de l'afrpr. -e(s)mos, elle se rencontre à l'intérieur du vers suivant:

Nous essaiemmes et veïsmes

M 93

En toutes choses que poïmes Que nus le pourroit essaier.

Une forme correspond exactement dans les fragments de Tennenbach de la chanson de *Floovant* (éd. Andolf, p. 190):

Deci en lor chastel les menemes fera[nt].

162

Pour ce qui est de la deuxième personne du pluriel, elle est attestée dans la chanson de Floovant:

C[ë] est por Maugalie ou vos parlestes tant.

515

Trestot aseürestes mon cors et mon avoir.

1082bis

ainsi que dans le *Florimont* d'Aimon de Varennes⁽⁴⁰⁾:

Vez si davant vos Florimont,

7166

Selui quë a port demandestes!

Vos m'avïés, mai non cuidestes.

7168

S'il est vrai que ces occurrences se rencontrent à l'intérieur des vers ou font rimer entre elles des formes verbales de même nature, qui ne sont pas absolument assurées pour la langue de l'auteur, elles n'en sont pas moins significatives de textes produits en domaine francoprovençal.

Au subjonctif imparfait⁽⁴¹⁾, les formes analogiques en e ne manquent pas, aussi bien chez Aimon de Varennes:

> Jai nes uns hons ne l'esgardest, Se il la vit, qui ne l'amest.

996

dans les fragments de Tennenbach de la chanson de Floovant (éd. Andolf, p. 188):

[Ja ne la] donest il por tout l'or d'Aquilee.

89

que sous la plume de Jean Priorat:

Por ce qu'ou Timbre se baignessent

Et se lavessent et aisessent.

962

⁽⁴⁰⁾ Le phénomène a été relevé par Brigitte Horiot (1968, 183).

⁽⁴¹⁾ Au subj. imparf. il convient d'être prudent, car les formes en e peuvent résulter d'autres processus analogiques que de l'extension du parfait en DEDI: d'une part, la forme en -aisse pour -asse (analogique du parfait 1 sg. en -ai) a pu aboutir par monophtongaison à -eisse > -esse; d'autre part, les formes du pl. -essiens, -essiez (où A intertonique s'affaiblit naturellement en e) ont pu contribuer à étendre aux autres personnes la voyelle caractéristique e (cf. Goerlich, B. p. 27 et 135; Philipon, BMorph. p. 595).

4.5. Formes faibles du parfait de poeir

Comme l'ensemble du domaine gallo-roman (et une bonne partie de la Romania), le domaine francoprovençal a participé de l'évolution selon laquelle, dans les parfaits en -UĪ, la semi-voyelle s'assimile à l'occlusive antécédente après l'accent, alors qu'elle s'amuït devant l'accent (type ait. 1 *potti*, 2 *potesti*, 3 *potte*). Souvent, cependant, les résultats attendus sont estompés par les effets de l'analogie.

Si l'on applique cette évolution au parfait de *poeir* en afrpr., on comprend que l'homophonie des formes fortes *pot* ait entraîné une réfection du paradigme, qui devient entièrement faible (la forme 3 sg. *poït* ou *poet* générant une nouvelle ambiguïté avec celle de l'imparfait):

		formes atten	dues:	paradigme refait:	
sg.	1 ротиї > 2 ротиї ті >	[pòtti] > [pot(w)ésti] >	*pot poïs	poï, poïs	poei
pl.	3 ротиїт >1 ротиїмйѕ >2 ротиїѕтїѕ >	[pottet] > [pot(w)émos] > [pot(w)éstes] > [pot(w)èront] >	poïstes	poït, poïmos poïstes poïront,	poet -eront

La 1^{re} pers. du pl. *poïmos* (où le *i* s'explique par un report de la métaphonie à partir de la 2^e pers. du sg.) se trouve sous une forme légèrement francisée en *poïmes* (au lieu de l'habituel *peümes* M 96) dans un vers déjà cité du *Merlin*:

En toutes choses que poïmes

M 94

Cette forme se retrouve très exactement dans les *Légendes en prose* du ms. de Paris, BnF, fr. 818 (éd. Adolf Mussafia et Theodor Gartner, légende K: saint Martial, 74, 15):

Nos, co que nos en saumes certainement, no *poimes* queisier. "Nous n'avons pu nous taire sur ce que nous en avons su de manière certaine."

De même, la 3^e pers. du sg. du subjonctif imparfait $pou\"{i}st^{(43)}$ remontant à POT(U) ISSET (avec report de la métaphonie) se rencontre à trois reprises chez Robert de Boron à la place de $pe\ddot{u}st$:

⁽⁴²⁾ Cette forme est bien attestée à deux reprises dans la Vie de sainte Béatrice d'Ornacieux de Marguerite d'Oingt, mais dans le glossaire Paulette Durdilly l'a rangée par erreur sous l'imparfait: 96. ...illi entret en si profunda contenplacion que illi pot bein dire pleneriment lo verset... "elle entra dans une contemplation si profonde qu'elle put bien dire pleinement le verset"; 100. ...quant illi en cudievet recontar acuna partia secretament oy no pot estre retenu... "quand elle croyait raconter en privé une partie (de ces secrets), on ne put le retenir".

⁽⁴³⁾ On observera qu'au subjonctif l'imparfait dissyllabique *pouïst* ne se confond pas avec le présent *puist* < Pŏssiat, qui ne compte que pour une seule syllabe.

Diex le vouloit ainsi moustrer
Por ce que voir dire pouïst.

Ceci au meins bien cuidïons
Qu'en terre ne venist nus hons
Qui de cors de femme naschist
De no povoir fuïr pouïst.

Meis qui un homme avoir pouïst
Qui nos sens portast et deïst
Nos paroles...

Le même texte des *Légendes en prose* nous offre plusieurs occurrences de *poïst*, dont celle-ci (éd. Helmut Stimm, légende W: sainte Agathe, 8, 17):

...el se mist el chemin per serchier los aveirs sainti Aigathe, et qe il presist los parens sainti Agathe si el los *poist* trovar. "(L'empereur) se mit en chemin pour rechercher les biens de sainte Agathe et pour s'emparer des parents de la sainte au cas où il pourrait les trouver."

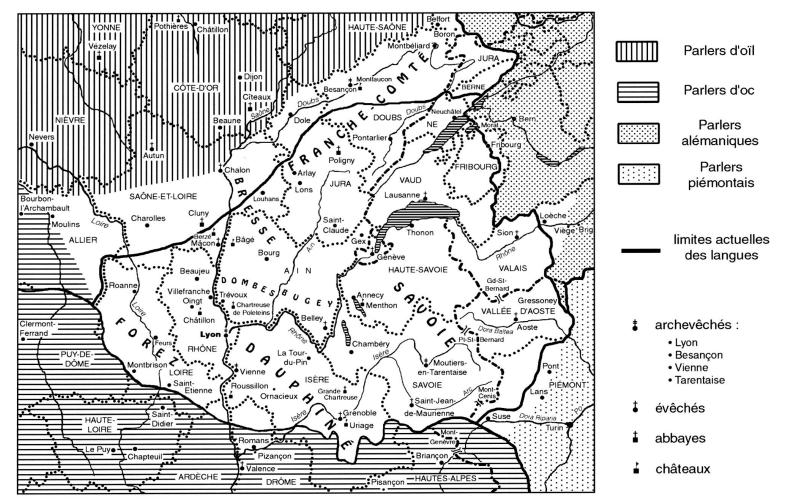
De son côté, Marguerite d'Oingt emploie à plusieurs reprises ce subjonctif imparfait, où le s implosif n'est pas noté, notamment dans ce passage de la Vie de sainte Béatrice d'Ornacieux (éd. Antonin Duraffour, Pierre Gardette et Paulette Durdilly, 83):

...ay no li eret vyaires que de neguna chosa que cuors humans *poit* pensar que hun y *poyt* metre figura ne comparacion. "...elle n'avait pas l'impression que l'on pût comparer (cette beauté) à rien que l'esprit humain pût concevoir."

Dans Joufroi de Poitiers, on rencontre également 1 sg. poïsse 1603 et 3 sg. poïst 109, mais pas à la rime, où seuls poüsse 1438 et poüst 1648 se présentent.

5. La limite nord du francoprovençal

Tous ces traits francoprovençaux sous la plume de Robert de Boron ne peuvent se comprendre que si, par son origine même, notre clerc franc-comtois était rattaché au domaine francoprovençal. En effet, l'analyse scriptologique de La grande Histoire du Graal nous conduit au même résultat que celle du Bel Inconnu: les deux œuvres ne nous sont connues qu'à travers un manuscrit unique dû à un copiste picard et leurs auteurs respectifs, Renaut de Bâgé (vers 1185-90) et Robert de Boron (vers 1200-05), se sont efforcés d'écrire dans une scripta bourguignonne enrichie de quelques traits francoprovençaux. La seule différence réside dans le fait que l'ancienne capitale de la Bresse, Bâgé, appartient toujours au domaine francoprovençal, alors que le village de Boron a passé en domaine d'oïl. Mais le fait n'est pas nouveau, puisque dès 1939 Jakob Jud le proclamait: «À mon avis, le franccomtois de la région de Besançon, dans le haut moyen âge, était lié au francoprovençal par une solidarité bien plus étroite qu'aujourd'hui» (1939, 240).



Carte - Le domaine francoprovençal dans son extension présumée vers 1300

Il convient de rappeler ici que, si la frontière sud avec le domaine d'oc s'est montrée relativement stable au cours de l'histoire, le territoire francoprovençal s'est appauvri à l'Est et au Nord. En effet, à partir du VIIe s., qui coïncide avec la première expansion alémanique, toute la Suisse orientale, qui avait été latinisée (comme le prouve la toponymie), s'est progressivement germanisée; après la deuxième poussée d'expansion alémanique (XIe-XIIIe s.), la région de Morat et l'Est du canton de Fribourg, ainsi qu'en Valais l'espace entre Viège et Loèche étaient encore francoprovençaux. D'autre part, si des Walser avaient déjà germanisé la haute vallée de Gressoney au XIIIe s., dans le Piémont les régions de Pont (auj. Pont Canavese), de Lans (auj. Lanzo Torinese) et de Suse devaient encore parler francoprovençal⁽⁴⁴⁾.

En ce qui concerne la limite nord du francoprovençal, dont le flou a toujours causé des problèmes aux dialectologues, il est difficile d'arriver à des résultats précis. À travers la carte ci-jointe⁽⁴⁵⁾, nous n'avons d'autre prétention que de mettre en évidence le fait qu'au moins jusqu'à la fin du XIII^e s., le domaine francoprovençal devait englober aussi la Bresse chalonnaise, les régions de Dole et de Besançon et l'ancien comté de Montbéliard, ainsi que la partie de la Suisse romande qui se rattache aujour-d'hui au dialecte comtois⁽⁴⁶⁾. Pour l'essentiel de notre argumentation, nous nous fondons sur un corpus de textes littéraires – leur nombre s'élève à cinq dans l'état actuel de nos connaissances –, qui ont été produits dans cet espace entre 1100 et 1300 et dont la *scripta* présente à des degrés divers une composante francoprovençale.

5.1. Auberi de Besançon et son Alexandre (vers 1100)

La première 'mise en roman' de l'histoire d'Alexandre le Grand a bien vu le jour dans ce haut lieu de culture que fut Besançon à la fin du XI^e et au début du XII^e s., notamment grâce à deux archevêques: Hugues I^{er} de Salins (1031-1066) et Anseri (1117-1134). C'est un chanoine bison-

⁽⁴⁴⁾ Nous suivons sur ce point la reconstitution de Tuaillon (2003, 11).

⁽⁴⁵⁾ Outre les lieux importants pour l'histoire ecclésiastique du domaine francoprovençal, la carte enregistre les références spatiales intéressant les textes littéraires du Moyen Âge (lieux de localisation de l'*Alexandre* d'Auberi de Besançon, lieux de provenance des auteurs ou de manuscrits, etc.).

⁽⁴⁶⁾ Nous ne souhaitons pas aborder ici la question du prolongemnt de cette ancienne limite qui rattacherait au francoprovençal le Sud de la Bourgogne et au domaine d'oc le Bourbonnais et le Sud du Berry pour aller rejoindre en Poitou la ligne Chauvigny – Melle – Matha – La Tremblade mise en évidence par la thèse de Pignon (1960).

tin répondant au nom d'Auberi (auj. Aubry) qui est l'auteur de ce texte en laisses d'octosyllabes monorimes (avec quelques cas d'assonances), dont seuls les 105 premiers vers nous sont parvenus. Si l'on excepte quelques latinismes (révélant l'ancienneté du texte), la principale composante scriptologique de ce vénérable fragment peut être qualifiée de francoprovençale; s'y ajoute, à titre secondaire, une composante provençale et, dans une moindre mesure, française⁽⁴⁷⁾.

Le destin de ce poème épique présente une similitude frappante avec l'original malheureusement perdu de *Girart de Roussillon*. On ignore sous quelle forme se présentait cette chanson primitive, mais on a de bonnes raisons de penser qu'elle a été composée à la fin du XIº ou au début du XIIº s. par un "moine courtois, clerc de moutier" (48) en Viennois (Vienne était comme Besançon l'une des quatre métropoles à la tête des provinces ecclésiastiques qui se répartissaient le territoire francoprovençal). Or, aussi bien le fragment d'*Alexandre* que le *Girart* perdu ont connu un remaniement en Poitou dans la seconde moitié du XIIº s.: l'*Alexandre décasyllabique* (avec césure *a minori*: 4 + 6) donnera naissance aux versions en dodécasyllabes, dénommés 'alexandrins', de Lambert le Tort de Châteaudun et d'Alexandre dit de Paris (né à Bernay en Normandie), alors que le *Girart* décasyllabique (avec césure *a maiori*: 6 + 4) connaîtra des descendants tant dans le Midi que dans le Nord de la France, sans oublier une version bourguignonne en alexandrins du XIVº s.

Autre parenté, linguistique celle-là: aussi bien Auberi que l'auteur du Girart original (pour autant qu'on puisse le deviner à travers le remaniement poitevin) ont le regard tourné vers la littérature provençale; en particulier la parenté formelle de l'Alexandre avec la chanson de Sainte Foi d'Agen, elle aussi en laisses d'octosyllabes monorimes, a été maintes fois soulignée, d'où l'importance de la composante provençale entrant dans la

⁽⁴⁷⁾ Pour l'analyse scriptologique de ce texte, nous nous permettons de renvoyer à notre étude à paraître (2007).

⁽⁴⁸⁾ Malgré les réserves émises par la critique, le vers 24 Sestu, mongres corteiz, clerz de moster peut parfaitement être authentique. Sestu pourrait être le représentant francoprovençal de SEXTUM avec maintien de la voyelle finale. Si Sextus se qualifie de "moine courtois", c'est par opposition aux "vilains jongleurs" (vilans juglarz 4, juglar vilans 17): dans l'adjectif il n'est nullement question d'idéologie amoureuse, mais bien de qualité de langage (moz acesmaz 2). Quant au fait qu'un moine écrive sur un sujet profane, cela s'explique parce qu'on célèbre en Girart le fondateur des abbayes de Vézelay et de Pothières: le souvenir de ces événements du IXe s. a fort bien pu être entretenu en milieu monastique.

scripta du poème épique d'Auberi et vraisemblablement du Girart primitif, qui n'accordent encore qu'une place négligeable au français. En tout cas, s'il ne s'agit pas d'un simple problème chronologique, on a l'impression que la diffusion des textes français produits dans l'Ouest, comme le poème hagiographique de Saint Alexis⁽⁴⁹⁾, la chanson de Roland⁽⁵⁰⁾ ou Gormont et Isembart (épopée en laisses d'octosyllabes assonancés), n'avait pas atteint le Sud-Est francoprovençal dans le premier tiers du XIIe s.

5.2. Robert de Boron et sa Grande Histoire du Graal (1200-05)

À partir du milieu du XIIe s., l'attitude des auteurs rattachés au territoire francoprovençal va changer. Si l'éclosion du roman antique en Normandie ne semble avoir exercé aucune influence, avec l'avènement du roman breton en Champagne (Chrétien de Troyes) et du roman d'aventure (Partonopeus de Blois), les romanciers qui par leur origine appartiennent au domaine francoprovençal vont orienter leur regard vers le Nord de la France. C'est le cas en 1188 avec le lyonnais Aimon de Varennes, travaillant à Châtillon d'Azergues: pour "servir les Français" parce que sa "langue (maternelle) leur est étrangère" (v. 13614-15), ce chevalier s'efforce d'écrire son Florimont "dans la langue des Français" (v. 15), tout en implorant leur bienveillance à l'égard du "langage" (v. 13616) de son roman, résultant d'un mélange entre la langue cible et sa langue maternelle, à laquelle va tout naturellement sa préférence (Mues ainz ma langue que l'autrui v. 13620)(51). À la même époque (1185-90), le chevalier bressan Renaut de Bâgé, qui ne nous fait aucune confidence sur son choix linguistique, ne procède pas autrement en composant son Bel Inconnu, mais sa dette à l'égard du romancier champenois est considérable, puisqu'il n'hésite pas à le copier (notamment Erec) à plusieurs reprises.

⁽⁴⁹⁾ Le manuscrit V (Biblioteca Vaticana, Vat. lat. 5334) de la Vie de saint Alexis a bien été copié en domaine francoprovençal (cf. Stimm 1963 et Burger 1998), mais au milieu du XII^e s.: son éditeur (Rajna 1929, 59) proposait la fourchette 1140-60. Rien n'indique en revanche qu'il provienne de la région de Besançon.

⁽⁵⁰⁾ Le fait que l'auteur de la *Chanson de Roland* range *Gerart de Rossillon* (1896, qualifié de *li veillz*, *le veill* en 797, 2189, 2409) parmi les douze pairs de Charlemagne suffit à démontrer que ce personnage ne se confond pas avec le héros de *Girart de Roussillon*, comte en conflit avec Charles Martel.

⁽⁵¹⁾ Il faudra attendre la nouvelle édition de *Florimont* entreprise sous la direction de Geneviève Hasenohr pour redonner à ce roman l'assiette qu'il mérite. En effet, l'édition d'Alfons Hilka (1932) est entachée d'une méprise, qui a induit l'éditeur à confondre les nombreux Varennes en Lyonnais avec Varennes-en-Argonne dans la Lorraine. Cette erreur pèse non seulement sur le choix des manuscrits de base (FH), mais aussi sur la présentation des faits linguistiques.

Notre clerc franc-comtois Robert de Boron s'inscrit dans le droit prolongement de ces devanciers. Lui aussi doit avoir connu les romans de Chrétien de Troyes, particulièrement le Conte du Graal, auquel semblent faire allusion les v. 3456-58: Li Boens Pescherres s'en ala | Dont furent puis meintes paroles | Contees ki ne sunt pas foles. Mais si cette influence littéraire vient du Nord-Ouest, comment expliquer la composante francoprovençale qui enrichit incontestablement la langue de Robert de Boron? Tout simplement par le fait que non seulement le lieu d'origine de notre romancier, le village de Boron, mais aussi le milieu culturel bisontin dans lequel il a travaillé et la cour du château de Montfaucon où il s'est peutêtre exprimé chez Gautier de Montbéliard devaient encore appartenir vers 1200 au domaine francoprovençal, tout en s'ouvrant à l'influence française. On observera en effet qu'à un siècle de distance, les choses ont considérablement évolué par rapport au temps où le chanoine bisontin Auberi composait son Alexandre: alors que la composante francoprovençale domine dans le poème épique, elle devient insignifiante dans le roman de Robert de Boron, à tel point qu'elle avait échappé jusqu'ici à l'attention des critiques.

5.3. La chanson de Floovant (fin du XIIe s.)

Il convient de placer ici la chanson de *Floovant* en laisses d'alexandrins assonancés, dont le héros est un descendant de Clovis, comme le suggère l'étymon qui associe HLUD- "célèbre" à -wig "combat" par élargissement avec le suffixe -ing "descendant de", d'où *Floovenc*(52). Ce poème épique nous est connu à travers deux copies du XIVe s.: le ms. de Montpellier, qui a perdu le deuxième cahier, conserve une version un peu plus ancienne que celle transmise par les fragments découverts dans la couverture d'un livre provenant de l'abbaye de Tennenbach et conservés aujourd'hui à la bibliothèque universitaire de Fribourg-en-Brisgau(53). Mais si la première copie semble d'origine bourguignonne ou franc-comtoise (elle pourrait provenir de l'abbaye de Luxeuil) et si la seconde paraît de provenance lorraine, la version originale de *Floovant* doit avoir été composée vers la fin du XIIe s. par un auteur originaire de l'actuel Territoire de Belfort.

⁽⁵²⁾ Le répertoire de Morlet (1968, 133b) n'atteste que FLODOVEUS, qui appartient à la deuxième phase de latinisation de la base HLUD-, entre CHLŬDOWĪCUS > Cloovis et LŬDOVĪCUS > Looïs. La forme latine attendue serait *FLODOVĬNGU, qui correspond exactement à *LOTHARĬNGU > Loherenc.

⁽⁵³⁾ Les fragments de Tennenbach permettent de combler en partie la lacune du ms. de Montpellier.

Plusieurs indices nous permettent de l'affirmer. On peut d'abord observer que pendant les sept années de l'exil imposé à Floovant par son père pour avoir coupé la barbe au duc de Bourgogne, une partie des aventures se déroule en Alsace à la cour du roi chrétien Flore, qui a sa résidence précisément à Belfort, dont une graphie note la prononciation traditionnelle alsacienne Baifort 1907 (< Baiufort 1711 à côté de Biaufort 872, 1795, -or 303, Biafort T 151(54) et Baufort 473, etc.); en outre, une église Saint-Vincent est mentionnée à deux reprises (v. 874 et 2183), qui ne semble pas attestée à Belfort même, mais à proximité immédiate (auj. Lachapelle-sous-Chaux, à cinq kilomètres au nord-ouest de Belfort). Quant à l'ennemi, le roi païen et amiral de Perse Galien, il réside sur la rive droite du Rhin, dans un château qualifié le plus souvent d'Avenant (une fois d'Orgoulus 593 et une fois de Nof 1799), sous lequel se trouve une grotte (crote 1301, 1507) conduisant à une prison, ce qui lui vaut d'être aussi appelé Baume, Ba(s)me; il est préférable de renoncer à identifier ce lieu, non sans avoir cependant souligné que l'appellatif baume "grotte" (du celt. BALMA) se rencontre fréquemment dans la toponymie franc-comtoise.

Mais ce sont surtout les affinités linguistiques qui font de l'auteur anonyme de *Floovant* un compatriote de Robert de Boron. Comme les caractéristiques bourguignonnes ont été étudiées en détail par Sven Andolf dans son édition (1941, LXIX-LXXXVI pour l'auteur et XCVI-CLXXIV pour les copistes du ms. de Montpellier; 184-186 pour le copiste des fragments de Tennenbach), nous nous contenterons de relever ici les traits spécifiquement francoprovençaux:

- 1. L'auteur confond le produit [ã] et [ē] > [ã] (comme en partie Aimon de Varennes ou Renaut de Bâgé dans leurs romans), mais à trois reprises il applique le traitement francoprovençal de A tonique libre devant nasale > [ã] (Hafner, p. 71) sans tenir compte de la palatale antécédente: paiens 1811, 1941 (dans des laisses en an) et Galïam 2506 (à côté du fréquent Galïen).
- 2. Le maintien de la voyelle *a* en position contrefinale (Hafner, p. 140) dans *juglaours* 2028, *poignaor* 609, 596, *anblaüre* 1779, *forchaüre* 1780, *armaüres* T 177 et contretonique en hiatus secondaire (Hafner, p. 154) dans *paour* 292, 1051, 1054, *aüstes* T 55, *aüt* T 70 (pour *eüst*), *plaüst* 643, T 37 (à côté de *pleüst* T 33) a entraîné son extension à des formes comme *vaer* < VETĀRE 127, *vaons* "voyons" 1449, *saoit* < SEDĒBAT 1364, *baü* < BĬBŪTU T 20.
- 3. La réduction de ie à i devant nasale est typiquement francoprovençale (Hafner, p. 73): Cil ne se muet neant, mas une lance tint 1864, A .I. porron de mabre por les renes les tinent 1659, Puis isent de la chanbre, anz ou palais en

⁽⁵⁴⁾ Les références précédées de T renvoient aux fragments de Tennenbach.

vinent 1665. D'autre part, l'adverbe bein 2393, prononcé [be], s'il ne s'agit pas d'une erreur du copiste pour bien, révèle un développement proclitique généralisé qui ne s'observe qu'en afrpr. (Hafner, p. 75).

- 4. La présence d'iracus 586 (pour irascus) dans une laisse en ou n'a rien d'«embarrassant», comme le prétend Andolf (1941, LXXIII), si l'on sait que l'afrpr. ne palatalise pas le U en [ü] (Hafner, p. 56)⁽⁵⁵⁾. Par la même occasion, la laisse XX atteste la fermeture en [u] du produit ou de la diphtongaison de o fermé libre (Hafner, p. 52) sous les graphies ou (Sarazenour 576, aŭrous 579, etc.), o (enor 574, 603, seignor 588, etc.) et u (angusus 590, Orgoulus 593), et sa confusion possible avec le produit de o fermé libre devant nasale (Hafner, p. 79: genoilons 577) ou de o fermé entravé (jors 575, nos 578, etc.).
- 5. Le maintien de la pénultième atone dans *homens* < HOMĬNES 598 pourrait être un trait francoprovençal (Hafner, p. 78 et 122), s'il ne s'agit pas d'une nasalisation progressive.
- 6. La chute de -f final dans chié < CAPU 1935 et né < NAVE 1237 peut être considérée comme francoprovençale (Hafner, p. 168), car Goerlich (B. p. 117) n'atteste le phénomène que dans le département de Saône-et-Loire et en Bourbonnais, à proximité du domaine francoprovençal.
- 7. La tendance à faire passer à *r* un L implosif devant vélaire peut être mise sur le compte de l'afrpr. (Hafner, p. 170): *li archant* < ALIQUANTI 510, *Forqueré* < FÜLCHER-ELLU 1768, -ez 1430, 1790.
- 8. La perte de l'élément palatal dans *rasour* < RASŌRIU 223 est typique de l'afrpr. (Hafner, p. 174)⁽⁵⁶⁾.
- 9. La forme de 3° pers du pl. an < HABUNT 493 est attestée en afrpr. dans les Légendes en prose du ms. de Paris, BnF, fr. 818 (éd. Adolf Mussafia et Theodor Gartner, légende H: saint Bartholomé, 4, 23): co que il an fait. La forme la plus fréquente en afrpr. ant (Philipon, L. p. 243) trouve un écho dans le Nord du domaine d'oc; c'est à cette zone qu'il convient de rattacher l'unique occurrence ant relevée par Goerlich (B. p. 137) dans l'Histoire des ducs de Bourbon.
- 10. Pour le conditionnel en ia, voir ci-dessus 4.3.
- 11. Pour le parfait faible en e ouvert, voir ci-dessus 4.4.
- 12. Le mot *guinchot* 2415 pour *guichet* avec insertion d'une nasale inorganique étendue dans l'Est aux départements des Vosges⁽⁵⁷⁾, de la Haute-Saône et du Doubs, ainsi qu'au domaine francoprovençal (*FEW* 17, 428b; *DEAF* G 1600) englobe bien le lieu de production de *Floovant*.
- 13. Avec anclune "enclume" < *ĬNCLŪDĬNE T 68, l'aire se réduit au département du Doubs et au territoire francoprovençal: «Le résultat -une est encore

⁽⁵⁵⁾ Andolf (1941, 91) a tenté d'expliquer dolanz et iracus 586 en iraçus < *IRAS-COSUS, mais cette explication ingénieuse se heurte à l'itération synonymique dolant et irascu qui se retrouve au v. 812.

⁽⁵⁶⁾ La forme vars 465, 1802 pour vairs s'explique par l'alternance ai/a qui affecte des mots comme matres 456 pour maitres 407, etc., fare 1761 pour faire 217, etc.

⁽⁵⁷⁾ La forme guinchet qui se lit sous la plume du premier copiste lorrain du ms. D des Enfances Guillaume 605 marque la limite septentrionale de l'extension du mot dans l'Est du domaine gallo-roman.

vivant dans le Doubs, l'Ain, la Loire, le Rhône, la Haute et la Basse-Savoie et en Suisse» (Fouché 1968², 808; cf. *ALF* 457B; *FEW* 4, 632a; *GPSR* 6, 372b).

Tous ces traits francoprovençaux qui enrichissent la scripta bourguignonne de Floovant nous incitent à ne pas placer la patrie de ce poème épique dans une région trop éloignée du domaine francoprovençal. Plutôt que de nous contenter de la vague localisation dans l'Est proposée par Andolf (1941, LXXXVI), il ne nous paraît pas exagéré de soutenir que l'auteur devait être originaire de l'actuel Territoire de Belfort et qu'il a travaillé dans un milieu de l'envergure de Besançon, où il a pu accéder à des manuscrits contenant les Miracula sancti Dionysii et les Gesta Dagoberti, auxquels il a emprunté l'épisode de la barbe coupée; en outre, Besançon se trouve sur un axe commercial reliant la Flandre aux cités marchandes de l'Italie du Nord et par lequel ont pu circuler des chansons de geste du cycle de Guillaume d'Orange (comme le Couronnement de Louis) dont notre auteur a eu connaissance (cf. Guilaume au Cors Nes 2266).

5.4. Jean Priorat de Besançon et son Abrejance (1285-90)

C'est à la littérature didactique que se rattache notre témoin suivant. Dans le prolongement de Guiot de Provins, qui acheva en 1206 une *Bible* alors qu'il était moine à Cluny depuis une douzaine d'années, le seigneur Hugues de Berzé (tout près de l'abbaye bénédictine, mais en domaine francoprovençal), poète lyrique à ses heures, entreprit à son tour la rédaction d'une *Bible* vers la fin de sa vie (1215-20). Dans ce poème en vers, où l'auteur critique assez sévèrement les différents 'états du monde', on chercherait en vain une composante francoprovençale, peut-être parce que le duché de Bourgogne subissait plus fortement l'influence française par son rattachement au royaume de France.

Les choses se présentent différemment dans la comté de Bourgogne, qui était encore terre d'Empire. Quand Jean de Meun eut achevé en 1284 sa traduction de l'*Epitoma rei militaris* de Végèce, le fils d'un bourgeois de Besançon, Jean Priorat, entreprit de la mettre en vers. Son *Abrejance de l'ordre de chevalerie* (1285-90), qu'il dédie à Jean de Chalon-Arlay, présente un grand intérêt linguistique, car elle permet de mesurer la part que le francoprovençal occupe encore à la fin du XIIIe s. dans la langue écrite à Besançon⁽⁵⁸⁾.

⁽⁵⁸⁾ Les traits francoprovençaux chez Priorat ont été rassemblés dans notre étude à paraître (2007).

5.5. L'Isopet de Lyon (vers 1300)

Le même constat peut se faire sur le corpus de fables contenues dans le manuscrit de Lyon, Bibl. du Palais des Arts, 57. Ce recueil se présente comme la traduction du *Romulus* en distiques élégiaques attribué à Walter l'Anglais (XIIe s.); plus précisément, les traductions suivent les fables latines en étant séparées par une miniature. Même si le traducteur est resté anonyme, les nombreux régionalismes qui se lisent sous sa plume permettent de le localiser en Franche-Comté: ainsi, dès la première fable, le mot *poul* "coq" (< PŬLLU, cf. *FEW* 9, 535a) suffit à le rattacher à cette partie du département du Doubs aujourd'hui en domaine d'oïl, mais qui vers 1300 était encore étroitement liée au territoire francoprovençal⁽⁵⁹⁾. Comme une copie du *Romulus* n'a pu circuler que dans un centre de l'importance de Besançon, on ne sera guère éloigné de la réalité en supposant que la traduction est vraisemblablement issue du milieu culturel bisontin.

Ainsi donc de l'Alexandre d'Auberi à l'Isopet anonyme du manuscrit de Lyon, nous disposons d'une série remarquable de cinq textes littéraires qui permettent de mesurer l'importance décroissante du francoprovençal dans la langue écrite entre 1100 et 1300 dans la région de Besançon, où le domaine français n'a cessé de gagner du terrain⁽⁶⁰⁾. Dans cette chaîne, Robert de Boron représente un maillon important, puisqu'il occupe exactement la place médiane vers 1200.

Pour concrétiser cet espace, à défaut de pouvoir le circonscrire, on peut considérer que c'est celui où s'affrontent le type septentrional GAMBA > afr. *jambe* et le type méridional CAMBA > afrpr. *chamba* (et apr. *camba*), produisant une incertitude entre *ch*- et *j*- à l'initiale absolue ou dans les composés⁽⁶¹⁾. La fable XLVIII de l'*Isopet de Lyon* matérialise bien cette hésitation, puisque la rubrique porte *Dou Cer qui besmoit ses jambes*, alors que dans le récit, après avoir considéré que *Ses chambes trop li des*-

⁽⁵⁹⁾ En plus des faits lexicologiques étudiés par Jud (1939), les traits phonétiques qui rattachent l'*Isopet de Lyon* au francoprovençal ont été rassemblés dans notre étude à paraître (2007).

⁽⁶⁰⁾ L'influence française est allée grandissante à partir du traité de Vincennes de 1295, par lequel le comte palatin de Bourgogne, Othon IV, s'engageait à marier sa fille et héritière Jeanne de Bourgogne (née de son épouse Mahaut d'Artois) à l'un des fils de Philippe IV le Bel. En fait, dès cette date, le roi de France reçut la tutelle et l'administration de la Comté; cette annexion au domaine royal provoqua la consternation des barons réunis sous la bannière de Jean de Chalon-Arlay.

⁽⁶¹⁾ Ce phénomène n'a rien à voir avec l'alternance [tš] / [dž] liée à la syncope dans -ATICU > -age/-ache, MANICA > manche/-ge, -ICARE > chevauchier/-gier, etc.

plasoient 15, le cerf finit par apprécier Des chambes la legeretey 23, au point que Des chambes loue la bontey 35. L'incertitude engendrée par ce flottement semble avoir généré chisoient LIII, 25 pour gisoient et ranjaner XVII, 23 pour rechaner "braire comme un âne" (FEW 16, 325a)⁽⁶²⁾.

Or, n'est-il pas significatif de retrouver la même hésitation, deux siècles plus tôt, chez Auberi de Besançon? Le chanoine bisontin (ou à la rigueur un copiste rattaché au *scriptorium* bisontin), qui utilise déjà le digraphe *ch* pour noter [k], a écrit par deux fois *jausir* 40, 96 au lieu de *chausir*, ainsi que *janget* 52 pour *changet*, et au-delà du fragment conservé, les cas d'échange entre *ch*- et *j*- devaient être assez nombreux dans l'original d'*Alexandre*, comme le laisse deviner le manuscrit de l'Arsenal du remaniement poitevin.

À nos yeux, ce fait unique au sein du domaine gallo-roman permet de refermer la boucle sur un ensemble de textes fascinants, rattachés à la mouvance de l'espace franc-comtois. D'autres traits linguistiques, notamment l'étude des particules affirmatives, viendront confirmer l'originalité de ce territoire dont on peut d'ores et déjà dire que, sur le plan lexicologique et morphologique⁽⁶³⁾, il appartenait au domaine d'oc, alors qu'au niveau phonétique, il était solidaire du domaine d'oïl jusqu'au milieu du VIe s.⁽⁶⁴⁾, avant d'afficher avec le domaine francoprovençal son indépendance par rapport au domaine français⁽⁶⁵⁾. Cet événement, qui coïncide approximativement avec la constitution du second royaume de Bourgogne (Gontran, l'un des fils de Clotaire I^{er} qui avait conquis le premier royaume des Burgondes en 534, en fut le roi de 561 à 593), a marqué le début d'une solidarité francoprovençale, qui s'est prolongée, tout en décli-

⁽⁶²⁾ Dans le ms. T de *Florimont*, on relève également *jose* 1494b pour *chose*: *Garde* ne faces malvais plait | ne jose qui te tort a lait.

⁽⁶³⁾ On pourra retenir comme traits morphologiques communs à l'apr. et l'afrpr. la survivance du pronom neutre o < HOC et du plus-que-parfait de l'indicatif à valeur d'irréel, l'extension du parfait en DEDI, etc.

⁽⁶⁴⁾ Le francoprovençal a partagé avec le français toutes les évolutions antérieures à environ 550, soit pour l'essentiel la première palatalisation de C- et G- devant *i*, *e* (II^e-III^e s.), la première diphtongaison de E et O ouverts (III^e-IV^e s.), la sonorisation, suivie de la spirantisation, des occlusives intervocaliques sourdes, ainsi que la deuxième palatalisation de C- et G- devant *a* (IV^e-V^e s.), enfin la deuxième diphtongaison de E et O fermés et la loi de Bartsch affectant A après palatale (première moitié du VI^e s.).

⁽⁶⁵⁾ Les trois principaux traits qui marquent la singularité du francoprovençal par rapport au français sont l'absence de diphtongaison de A tonique libre (seconde moitié du VIe s.), l'absence de palatalisation de U en [ü] (vers 700) et le traitement des voyelles finales (VIIe-VIIIe s.).

nant, pratiquement jusqu'à l'annexion de la Comté au domaine français (traité de Vincennes de 1295). Les cinq textes examinés, avec le roman de Robert de Boron au centre, nous ont permis de suivre les dernières manifestations de ces affinités francoprovençales.

Université de Lausanne

François ZUFFEREY

Références bibliographiques

- Andolf, Sven (éd.), 1941. Floovant, chanson de geste du XIIe siècle, Uppsala, Almqvist et Wiksell.
- Burger, Michel, 1998. «La langue et les graphies du manuscrit V de la Vie de Saint Alexis», in: Et multum et multa. Festschrift für Peter Wunderli zum 60. Geburtstag, Tübingen, Narr, 373-386.
- Étaix, Raymond / de Vregille, Bernard, 1970. «Les manuscrits de Besançon. Pierre-François Chifflet et la bibliothèque Bouhier», *Scriptorium* 24, 27-39.
- Foerster, Wendelin, 1879. «Épître farcie de la Saint-Étienne en vieux français du XIIe siècle», *RLaR* 16, 5-15.
- Fohlen, Claude (dir.), 1964. Histoire de Besançon, I, Paris, Nouvelle Librairie de France.
- Fouché, Pierre, 1967². Le verbe français. Étude morphologique, Paris, Klincksieck.
- Fouché, Pierre, 1968². Phonétique historique du français, III, Paris, Klincksieck.
- Foulet, Lucien, 1950. «Sire, messire», R 71, 1-48 et 180-221 [deux d'une série de cinq articles, qui se prolongent dans le tome 72 (1951)].
- Gallais, Pierre, 1970. «Robert de Boron en Orient», in: Mélanges de langue et de littérature du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Jean Frappier, Genève, Droz, I, 313-319.
- de Gingins-La-Sarra, Frédéric, 1857. Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la maison de Châlons dans le Pays-de-Vaud, Lausanne, Bridel.
- Goerlich, Ewald, 1882. Die südwestlichen Dialecte der langue d'oïl. Poitou, Aunis, Saintonge und Angoumois, Heilbronn, Henninger. [Manuel cité Goerlich, SW. avec indication de la p.]
- Goerlich, Ewald, 1889. Der burgundische Dialekt im XIII. und XIV. Jahrhundert, Heilbronn, Henninger. [Manuel cité Goerlich, B. avec indication de la p.]
- Gossen, Charles Théodore, 1976². *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck. [Manuel cité Gossen, avec indication du paragraphe.]
- Hafner, Hans, 1955. Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen, Bern, Francke. [Manuel cité Hafner, avec indication de la p.]
- Horiot, Brigitte, 1968. «Traits lyonnais dans *Florimont* d'Aimon de Varennes», *TraLiLi* VI/1, 169-185.

- Hubschmied, Johann Ulrich, 1914. Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen, Halle, Niemeyer.
- Hucher, Eugène (éd.), 1875. Le Saint-Graal ou le Joseph d'Arimathie, première branche des romans de la Table Ronde, I, Le Mans, Monnoyer.
- Imbs, Paul, 1954. «Enygeus», BBSIA 6, 63-73.
- Jud, Jakob, 1939. «Observations sur le lexique de la Franche-Comté et du francoprovençal», in: Studies in French language and mediæval literature presented to Professor Mildred K. Pope, Manchester, University Press, 225-240.
- Le Gentil, Pierre, 1959. «The work of Robert de Boron and the *Didot Perceval*», in: Roger S. Loomis (éd.), *Arthurian literature in the Middle Ages*, Oxford, Clarendon Press, 251-262.
- Longnon, Jean, 1978. Les compagnons de Villehardouin. Recherches sur les croisés de la quatrième croisade, Genève, Droz.
- Micha, Alexandre (éd.), 1979. Robert de Boron. Merlin, roman du XIIIe siècle, Genève, Droz.
- Micha, Alexandre (trad.), 1995. Robert de Boron. Le Roman de l'Histoire du Graal traduit en français moderne, Paris, Champion.
- Michel, Francisque (éd.), 1835. *Tristan: The poetical romances of Tristan in French*, I, London-Paris, G. Pickering-Techener.
- Michel, Francisque (éd.), 1841. Le Roman du Saint-Graal, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale, Bordeaux, Prosper Faye.
- Morlet, Marie-Thérèse, 1968. Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle, I: Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques, Paris, CNRS.
- Nitze, William A. (éd.), 1927. Robert de Boron. Le Roman de l'Estoire dou Graal, Paris, Champion.
- Nitze, William A., 1953. «Messire Robert de Boron: enquiry and summary», Speculum 28, 279-296. Une traduction française pas toujours exacte de cet article, due à Denis Hüe, peut se lire sous le titre «Messire Robert de Boron, enquête et mise au point», in: Id., Fils sans père. Études sur le Merlin de Robert de Boron, Orléans, Paradigme, 2000, 115-136.
- O'Gorman, Richard (éd.), 1995. Robert de Boron. Joseph d'Arimathie, a critical edition of the verse and prose versions, Toronto, Pontifical Institute of Medieval Studies.
- Pfister, Max, 1970. Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon, Tübingen, Niemeyer.
- Philipon, Édouard, 1884. «Phonétique lyonnaise au XIVe siècle», R 13, 542-590. Id., 1901. «Morphologie du dialecte lyonnais aux XIIIe et XIVe siècles», R 30, 213-294. [Articles cités Philipon L. avec indication de la p.]
- Philipon, Édouard, 1910. «Les parlers du duché de Bourgogne aux XIIIe et XIVe siècles», R 39, 476-531. [Phonétique de la Bourgogne orientale; article cité BOr. avec indication du paragraphe.] Id., 1912. «Les parlers du duché de Bourgogne aux XIIIe et XIVe siècles», R 41, 541-589. [Phonétique de la Bourgogne

- occidentale; article cité BOc. avec indication du paragraphe.] Id., 1914. «Les parlers de la comté de Bourgogne aux XIIIe et XIVe siècles», R 43, 495-550. [Phonétique de la Franche-Comté; article cité FC. avec indication du paragraphe.] Les p. 589-600 de l'article de 1912 et les p. 550-559 de l'article de 1914 rassemblent respectivement de brèves «Observations morphologiques» et le tableau sommaire des formes de la «Conjugaison bourguignonne». [Partie citée BMorph. avec indication de la p.]
- Pignon, Jacques, 1960. L'évolution phonétique des parlers du Poitou (Vienne et Deux-Sèvres), Paris, d'Artrey.
- Pope, Mildred K., 1952². From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman, Manchester, University Press.
- Rajna, Pio, 1929. «Un nuovo testo parziale del «Saint Alexis» primitivo», AR 13, 1-86.
- Schöler-Beinhauer, Monica (éd. et trad.), 1981. Robert de Boron. Le Roman du Saint-Graal, München, Fink.
- Scott, John (éd.), 1981. *The early history of Glastonbury*. An edition, translation and study of William of Malmesbury's *De antiquitate Glastonie ecclesie*, Woodbridge, The Boydell Press.
- Stimm, Helmut, 1963. «Zur Sprache der Handschrift V des Alexiusliedes», in: Medium Aevum Romanicum. Festschrift für Hans Rheinfelder, München, Hueber, 325-338.
- Suchier, Hermann, 1892. Compte rendu de Richard Heinzel, Über die französischen Gralromane, ZrP 16, 269-274.
- Trachsler, Richard, 2000. Merlin l'enchanteur. Étude sur le Merlin de Robert de Boron, Paris, Sedes.
- Tuaillon, Gaston, 2001. La littérature en francoprovençal avant 1700, Grenoble, ELLUG.
- Tuaillon, Gaston, 2003. «Le francoprovençal dans le bassin du Pô», Nouvelles du Centre d'études francoprovençales René Willien, 48, 6-17.
- Wacker, Gertrud, 1916. Über das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen, Halle, Niemeyer.
- Weidner, Georg (éd.), 1881. Der Prosaroman von Joseph von Arimathia, mit einer Einleitung über die handschriftliche Überlieferung, Oppeln, Franck.
- Ziegler, Max, 1895. Über Sprache und Alter des von Robert de Boron verfassten Roman du Saint Graal, Gotha, Stollberg.
- Zufferey, François, 2004. «Traces de francoprovençal chez trois auteurs originaires de la région de Mâcon: Hugues de Berzé, Renaut de Bâgé et Aimon de Varennes», in: Aux racines du francoprovençal. Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales (Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003), Aoste, 39-57.
- Zufferey, François, 2006. «Renaut de Bâgé ou les infortunes du gai savoir», R 124, à paraître.
- Zufferey, François, 2007. «Perspectives nouvelles sur l'*Alexandre* d'Auberi de Besançon», *ZrP* 123, à paraître.